

A PROPOS DU CINQUANTENAIRE DE L'ANNEXION
(1860-1910)

Comment la Savoie & Nice sont devenues Françaises

J. TRÉVAIL

Diplômé d'Études supérieures d'Histoire et de Géographie

AVRIL 1910

Deuxième édition — Prix : 1 fr. 50

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
391, RUE DE VAUGIRARD, 391
PARIS-XV

A PROPOS DU CINQUANTENAIRE DE L'ANNEXION
(1860-1910)

Comment la Savoie & Nice sont devenues Françaises

PAR

J. TRÉSAL

Diplômé d'Études supérieures d'Histoire et de Géographie

AVRIL 1910

Prix : 1 fr. 50

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
391, RUE DE VAUGIRARD, 391
PARIS-XV

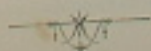
AVERTISSEMENT

L'auteur de ce travail a essayé de faire revivre, dans leur complexité, les événements qui ont provoqué et accompagné l'annexion à la France de la Savoie et de Nice (1), l'état d'esprit des populations annexées, l'attitude des partis en présence, le rôle de la diplomatie. On sait maintenant que l'annexion de la Savoie et de Nice a été voulue par Napoléon III, consentie par le Piémont, à qui l'empereur abandonnait, en retour, l'Italie du centre et du nord ; que les desseins de Napoléon ont été combattus, en Savoie comme à Nice, par les libéraux-démocrates et ardemment secondés par les conservateurs-catholiques. C'est à ces derniers que reviennent et la responsabilité et l'honneur de l'annexion. Les libéraux-démocrates, il est juste d'en faire la remarque, se rallièrent à l'inévitable, après le traité du 24 mars. Leurs bulletins, en se confondant dans les urnes, les 15 et 22 avril, avec ceux des promoteurs de l'annexion, donnèrent au vote ce caractère d'unanimité morale dont nous sommes justement fiers.

Les grandes lignes de l'histoire de l'annexion sont désormais fixées. Il y a certainement dans les cartons des ministères des Affaires étrangères de France et d'Italie, dans les archives de plusieurs familles savoisiennes et nicoises des documents qui pourront préciser ou modifier certains points de détail. J'ai frappé en vain aux portes des deux ministères, dont je comprends d'ailleurs la réserve, et, en ce qui concerne les archives de famille, je n'ai eu connaissance que de celles, d'ailleurs très importantes, de la famille Greyfié.

Paris, le 24 mars 1910.

1. Sans entrer dans de grands détails en ce qui concerne l'arrondissement de Nice, on ne le sépare pas, dans la présente étude, de la Savoie, parce que les négociations pour l'annexion furent conduites aux deux pays.



8. LÉON BAUMANN, ex-député d'Aiguebelle : *La Savoie en 1860*. Chambéry, 28 février 1860, 51 pages ; très intéressant.
9. F. CHAMPREDON : *La Question sarcoisienne*. Chambéry, 1860, 59 pages. Extrait du *Courrier des Alpes*. Très utile.
10. F. RASARD : *Sabaudia doloresa*. Bonneville, 24 mai 1860, 19 pages ; protestation contre les lenteurs du parlement italien.
11. Bénédict TURIN : *Moltid sérieux, moltid pour rive*. Chambéry, avril 1860, 8 pages.
12. Docteur DAVAT : *France, Piémont, Savoie*. Chambéry, 5 mars 1860, 24 pages. Acceptons la France si nous ne pouvons pas rester Savoyards.
13. J.-M. MEUSE, ex-chasseur de la garde impériale : *La Médaille de Sainte-Hélène et le second Empire*, 1859 ; 8 pages.
14. Abbé GROSSE : *Gesta Dei per Francos*. Discours à la bénédiction des drapeaux à Notre-Dame d'Anney, le 22 avril 1860.
15. GUERRE : *Les prétentions de la Suisse sur la Savoie*. 5 mars 1860, 13 pages.
16. NICOLE : *Le liere d'or de la Savoie et de Nice*. Paris, 1860, 307 pages. Recueils de documents.

b) Contre l'annexion :

1. Balthazar BEQUERAZ à son ami Jean-Pierre Turlod, à propos de l'annexion et des annexionnistes. Au grand Barberaz, 1^{er} août 1859. Chambéry, 15 pages. Intéressant.
2. *De l'annexion de la Savoie à la France par un Sarcoisien*. Turin, 1859, 9 pages.
3. ALBERT BLANC : *La Savoie et la Monarchie constitutionnelle*. Chambéry, 1859, 120 pages.
4. WILLIAM DE LA RIVE, cousin de Cavour : *La question de Savoie*. Genève, 22 janvier 1860 ; 32 pages.
5. J.-J. REY : *Quelques mots sur la situation politique de la Savoie avant et après le traité du 24 mars 1860*. Chambéry, avril 1860, 8 pages. Important.
6. *La Suisse dans la question de Savoie*. Berne, 1859. Brochure semi-officielle du gouvernement suisse.
7. *Opinion du Père André sur l'annexion à la France*. Mars 1860.
8. JOSEPH BARD : *Le Chablais et le Faucigny ou la Savoie neutralisée*. Bonneville, 1860.

9. JOSEPH BARD : *Histoire de l'annexion de la Savoie*. Genève, 1860, 74 pages.

3^e Brochures et livres publiés après 1860.

1. JOSEPH BARD : *La vraie solution de la question de Savoie*. Genève, 1871, 31 pages.
2. TH. FESCOURT : *La zone neutre de la Savoie*. Chambéry, 1888 ; in-8.
3. LÉON BASSEREAU : *Étude sur la Neutralité de la Savoie*. Genève, 1884, in-8.
4. ED. ROSSIER : *L'affaire de Savoie en 1860*, 1905. Bonne étude diplomatique.
5. USANNAZ-JORIS : *La Neutralité de la Savoie*. Thèse. Paris, 1900, in-8, 959 pages.
6. ABBÉ DUCES : *Occupations, neutralité, annexion de la Savoie*, 1877.
7. GOURMAIN-CORNILLE : *La Savoie, le Mont Cenis et l'Italie du Nord*. Paris, 1864 ; in-8.
8. LOUIS JACOB : *Formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie, 1140-1770*. Paris-Chambéry, 1906, in-8.
9. BRUNET : *Conséquences juridiques de l'annexion*. Thèse. Paris, 1860, 288 pages.
10. T. S. : *A propos d'une étude de droit international*. Genève, 1883, 49 pages.
11. LUIGI CHIALA : *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*. Turin 1883-87, 7 vol. in-8. Ouvrage très mal composé mais documentation de premier ordre et très importante.
12. LUIGI CHIALA : *Pagine di storia contemporanea*, t. 1 : *Dal convegno di Plombières al congresso di Berlino (1858-1878)*. Turin, 1892 ; in-8.
13. LUIGI CHIALA : *Politica segreta di Napoleone III e di Cavour in Italia e in Ungheria (1858-61)*. Turin, 1893 ; in-8, 263 pages.
14. HENRY D'IEVILLE : *Journal d'un diplomate en Italie*. Turin, 1859-1869. Paris, 1872, 2 vol.
15. MIKE RATTAZI : *Rattazzi et son temps*. Paris, 1881-87 ; 2 vol.
16. THOUVENEL, ministre des Affaires étrangères en 1860 : *Le secret de l'empereur*. Correspondance confidentielle et in-

été échangée entre M. Thouvenel, le duc de Grammont et le comte de Flahault (1860-1863). Paris, 1889, 2 vol.

17. DARIMON : *Histoire d'un parti : Notes et Souvenirs*. Paris 1883, in-18, 422 pages.

18. COMTE DE VIEL-CASTEL : *Mémoires sur le règne de Napoléon III (1851-1864)*. Berna, 1883-84, 6 vol. in-8°. Contre l'Empire.

19. P. DE LA GORCE : *Histoire du second Empire*. Paris 1894-96, 3 premiers volumes.

20. P. MÉRIÉE : *Lettres à M. Panizzi (1850-1870)*. Paris, 1883, 2 vol. in-8°. Mérimée recevait les confidences du prince Napoléon et de beaucoup de personnages très importants.

21. *Documents diplomatiques français (1860)*. (Livre jaune.)

22. *Documents diplomatiques anglais*. (Livre bleu, 1860.)

4^e Journaux.

1. De Chambéry : *Courrier des Alpes*, ardemment pour l'annexion, conservateur-catholique.

La *Gazette de Savoie*, contre, pour, après le 16 avril 1860; semi-officiel, libéral-démocrate.

2. D'Annecy : *Le Bon Sens*, ardemment pour, conservateur-catholique.

3. De Turin : *L'Opinion*, semi-officiel, contre.

L'Armonico, pour, catholique.

4. De Genève : *Le Journal de Genève*, ardemment contre.

5. De Nice : *L'Avenir de Nice*, pour, conservateur-catholique.

La *Gazette de Nice*, contre, libéral-démocrate.

6. De Lyon : *Le Courrier de Lyon*, pour, catholique.

7. De Paris : *La Patrie*, pour, semi-officiel, impérialiste.

L'Univers, pour, catholique.

La Presse, pour, indépendant.

Revue des Deux Mondes, contre, orléaniste.

Journal des Débats, contre, puis, pour.

L'Opinion nationale, pour, indépendant.

Le Courrier du Dimanche, hebdomadaire.

En général, les journaux conservateurs et catholiques sont

pour, les journaux libéraux, démocrates et républicains, contre

Comment la Savoie et Nice sont devenues Françaises

CHAPITRE PREMIER

Les partis en Savoie et l'annexion à la France en 1848.

L'année 1848 compte, dans l'histoire du duché de Savoie, parmi les plus agitées et les plus fécondes en graves événements. Dès les premiers mois, Charles-Albert, continuant le mouvement de réformes inauguré l'année précédente, promettait, puis, le 4 mars, promulguait effectivement le Statut fondamental. Les réjouissances par lesquelles notre pays accueillait cet acte duraient encore quand on apprit que le roi, répondant à l'appel des Italiens de Milan et de Venise, soulevés contre l'Autriche, venait de déclarer la guerre à cette puissance. Le 29 mars, l'armée sarde entra dans la Lombardie.

Pendant que la brigade de Savoie saurait, dans les plaines de l'Italie du nord, l'honneur du drapeau sarde, le duché, dégarni de troupes, faillit être annexé de force à la France. Le 24 février, le peuple de Paris avait renversé le trône de Louis-Philippe. Le contre-coup de cet événement devait se faire sentir sur les frontières de la France, bien que Lamartine, ministre des affaires étrangères, eût envoyé, le 2 mars, aux agents du gouvernement provisoire à l'étranger, une circulaire où il disait : « La République française n'entendra la guerre à personne. Elle ne fera point de propagande sourde et incendiaire chez ses voisins. » Le ministre devait se contenter de répondre par des paroles vagues à l'invitation de quelques milliers de Savoisiens habitant Paris, qui lui demandaient d'annexer leur patrie.

Mais le 31 mars, une colonne de 600 à 700 hommes, dont les

chefs étaient savoisiens et qui comptait une majorité de réfugiés originaires du duché, arrivait sur les frontières de la Savoie, venant de Lyon. Au Pont-de-Beauvoisin, ils entrèrent en relations avec Anselme Pététin qui était commissaire général du gouvernement de Paris. « Donnez-nous quatre pantalons rouges, lui disaient-ils, et la Savoie est à la France. » Pététin, n'ayant pas d'instructions, consigna la garnison et chercha à retenir la colonne. Les Voraces — l'effroi qu'ils inspirèrent aux populations des campagnes leur valut ce nom — traversèrent Yenne et Pont-de-Beauvoisin, le 1^{er} avril. Le lendemain, ils entraient à Chambéry. Le gouverneur, le général et ses deux régiments suivis de toutes les autorités piémontaises, avaient évacué la ville et étaient en route pour le Mont Cenis.

Pour décourager toute résistance, il avait suffi aux Voraces de faire courir le bruit qu'un accord était intervenu entre la France et le Piémont, au sujet de la Savoie. Quand on vit que la colonne n'était pas suivie de troupes françaises et quand la conduite du commissaire général fut connue, la population s'arma, assiégea les casernes où les envahisseurs s'étaient renfermés. Une demi-douzaine de ces malheureux furent tués; le reste, au bout de quelques jours, fut reconduit à la frontière française.

Les partis n'avaient pas attendu cette folle équipée pour discuter la question de l'annexion et prendre position. Les conservateurs-catholiques étaient nettement opposés. Leur organe, le *Courrier des Alpes*, manifesta au moins quatorze fois, dans le cours de l'année, cette opposition (1). Un ancien député de la droite, Frézier, écrivit, dans le même sens, une série d'articles publiés en août 1848, par *l'Écho du Mont-Blanc*. Le député conservateur Despine fit imprimer une brochure pour réfuter celle que le député Brunier, d'Aiguebelle, venait de publier en faveur de l'annexion. La France semblait être, à cette heure, le champion de la révolution; le parti conservateur-catholique refusa d'adopter son drapeau qui lui était présenté par les bandes indisciplinées des Voraces.

Au contraire, les libéraux-démocrates étaient partisans de l'annexion. Leurs journaux, le *Patriote Savoisien*, de Chambéry, le *National*, d'Annecy, le *Paysan*, d'Albertville, la pro-

1. Voir notamment *Courrier des Alpes*, 11, 13, 30 janvier; 10, 22, 19, 24 février; 7, 11 mars; 6 avril; 9 et 30 mai; 2^e juin, 13 juillet.

posaient ouvertement. Le député de Moutiers, Jacquemoud, du groupe de la gauche, publiait des strophes dont la dernière est restée longtemps populaire. Il disait en parlant de la France:

Ah! cette terre qui nous est chère,
De tous nos vœux nous l'appelons.
Nos cœurs vont où va notre lèvre
Et le penchant de nos talons.

La brochure de M. Brunier, député d'Aiguebelle, la Savoie en 1848 était documentée et intéressante. Son auteur prit la parole le 3 mai 1852, à la Chambre des députés de Turin, en faveur de l'annexion. En 1853, le *Patriote Savoisien* répondant à la *Gazette de Savoie*, organe du gouvernement sarde qui lui avait demandé à quelle France il voulait appartenir, avait imprimé: « A la France quand même, elle vaudra toujours mieux que vous pour le monde et pour la Savoie. » Traduit, à cause de cette phrase, devant le jury de Chambéry, le *Patriote Savoisien* fut acquitté.

Telle était, en 1848, l'attitude des deux grands partis savoisiens. Elle leur était dictée par les circonstances du moment; mais, au fond, la masse de la population était pour la France. Le député Brunier, dans la brochure citée déjà, a bien montré les causes générales qui attireraient nos pères vers la puissante voisine de l'ouest. La citation que je lui emprunte, bien qu'elle soit longue, ne paraîtra pas déplacée dans un travail dont le but essentiel est de faire connaître l'état d'esprit qui a poussé nos ancêtres vers la France.

« Ce qui constitue principalement la nationalité d'un peuple, disait Brunier(1), c'est la langue, la position géographique; ce sont les relations de commerce et d'intérêts, les alliances de famille, les souvenirs historiques, enfin les rapports de tous les jours.

« Or, tout cela, nous l'avons en commun avec la France et nullement avec l'Italie.

« Nous ne parlons que la langue française; nous ne connaissons pas d'autre littérature que la littérature française; nous ne lisons que des journaux français; notre éducation se fait avec les classiques français; sous le rapport intellectuel, nous ne pouvons donc recevoir nos inspirations que de la France; et, si nous voulons pousser plus loin le perfectionnement de notre intelli-

1. La Savoie en 1848, p. 4 et suivantes.

gence, les grands établissements de France, l'école polytechnique, les hôpitaux, les académies, nous offraient plus de facilité que ceux du même genre en Italie. Je ne veux pas parler ici de la supériorité de ceux de France, mais seulement des difficultés de la langue; si l'on a peine à saisir la science dans sa langue maternelle, à plus forte raison dans celle qui n'est pas familière, dont on ne sent pas toutes les inflexions et les nuances. L'étude de la langue italienne serait donc pour nous une nécessité et une seconde éducation à faire pour profiter de ces établissements. Il en serait de même des corps savants, dont quelques Savoisien pourraient être appelés à faire partie; ils figureraient mieux dans ceux de la France que dans ceux de l'Italie.

« Pour cette même difficulté de langage, le Savoisien a, dans le parlement, une position anormale, il est peu compris et il comprend moins encore. S'il fait un discours, on répond à des objections qu'il n'a pas faites, et souvent on se tait réciproquement, de peur de n'avoir pas bien compris et de faire un hiatus. Les membres de la Chambre qui sont le moins familiers avec la langue française murmurent si le Savoisien entre dans des développements qui fatiguent leur attention et peut-être leur intelligence; de sourdes rumeurs couvrent bientôt sa voix, et tout le monde reste convaincu de l'impuissance de son argumentation. Aussi les Italiens entendent-ils que, s'ils nous laissent parler dans notre langue, c'est par pure tolérance; mais malheur à qui oserait nous répondre en français!!! Ils n'ont pas encore chassé les Autrichiens de l'Italie, que déjà ils veulent exercer sur la Savoie une tyrannie plus grande que celle qui pesait sur la Lombardie.

« Sans parler de leurs prétentions à cet égard, il est certain que, si nous restons unis à l'Italie, nous sommes contraints de nous italianiser. La nouvelle voie politique dans laquelle entrent tous les peuples les force à connaître à fond la langue de la majorité du parlement où ils devront envoyer siéger leurs représentants. Ainsi, tant que nous n'en serons pas arrivés là, nous serons de vrais parias politiques dans la Chambre élective, comme nous le sommes aujourd'hui dans la Chambre des députés à Turin, où les Savoisien ne peuvent être, toujours à cause de la langue, ni rapporteurs, ni secrétaires, bien moins encore présidents ou vice-présidents; et cela parce que tout se fait, se rédige et se résume en une langue qu'il nous faudrait

pratiquer dès le bas âge pour être les égaux des Italiens, qui auront toujours une supériorité marquée sur nous. Il est évident que cette exclusion forcée nous laisse sans influence et nous annihile. L'agrandissement de l'Italie empirera notre position, en amenant à la Chambre de nouveaux représentants qui seront encore moins exercés à la langue française; et, devant leur plus grand nombre, ceux de la Savoie seront et plus ridicules et en plus petite fraction; au lieu de former un dixième, cette fraction ne sera plus qu'un vingtième de la Chambre.

« La nature, en posant les Alpes entre la Savoie et l'Italie, a voulu que nous fussions Français et non Italiens; elle a donné des mœurs, un génie, une langue et un climat tout différents que ceux de l'Italie; elle a mis une barrière qui rend les relations entre les deux pays difficiles, et en même temps nous invite, par la direction de nos vallées et le cours de nos rivières, à communiquer avec la France. Fidèle à cette voix impérieuse, les Savoisien sont restés étrangers à l'Italie, et, malgré les partages politiques, ils ont continué leurs rapports les plus intimes avec la France.

« Les malheureux habitants de nos montagnes, que l'aridité du sol et la rigueur du climat forcent à s'expatrier, où émigrent-ils? En Italie, en Suisse? Non, c'est en France; là ils font des connaissances, contractent des alliances, fondent des établissements, nouent des relations de tout genre; et quand, après un séjour de plusieurs années ou seulement de plusieurs mois de chaque année, ils rentrent dans leurs foyers, ils y apportent des mœurs et des sympathies françaises.

« Les classes aisées elles-mêmes, lorsqu'elles ne forment pas leurs alliances en Savoie, vont les contracter en France.

« Si donc on nous demandait pourquoi nous sommes Français plutôt qu'Italiens, nous répondrions: « C'est parce que
 • Dieu lui-même a tracé les limites imposantes qui nous séparent de l'Italie, parce que la langue, le climat, les mœurs, le génie, les habitudes de la Savoie se rapprochent de celles de la France, et ne ressemblent en rien à celles de l'Italie. Aplani-
 • les Alpes, faites que les rivières de la Savoie, au lieu de couler vers la France, prennent leur direction vers l'Italie; changez
 • nos mœurs, notre langue, nos instincts; faites que, de calmes et froids, nous devenions ardents et méridionaux; que, de paisibles propriétaires, nous devenions poètes et artistes;

« faites, enfin, que, de blonds, nous devenions bruns, et alors nous serons Italiens ; mais, jusque-là, on nous permettra de respecter les décrets de la Providence, qui en a disposé autrement. »

« A ces causes de la sympathie de la Savoie pour la France viennent encore se joindre les souvenirs historiques. Je ne parle pas de l'histoire que le savant étudie avec peine dans le silence du cabinet ; je parle de celle du peuple, de celle qu'il a apprise au bruit du canon, en marchant à l'ombre du glorieux drapeau tricolore ; le peuple de Savoie n'en connaît pas d'autre. Ses souvenirs n'excèdent pas la date de la Révolution : s'il a entendu parler de quelque chose de plus ancien, c'est d'un certain roi qu'on appelait Henri IV, et qui, dit-on, fut l'ami du peuple. Voilà tout ce qu'il sait, mais des Amédée, des Thomas et autres illustrations de la monarchie sarde, il n'en connaît pas même le nom. »

« Si, au contraire, vous le reportez à 1789, le peuple savoisien vous dira : « Nos pères et nos aînés ont servi dans les armées françaises pendant un quart de siècle ; ils ont partagé les fatigues, les lauriers, les succès et les revers de la grande armée ; ils ont, avec elle, visité toutes les capitales de l'Europe et promené la victoire sur tous les continents ; ils ont, en un mot, reçu le baptême de sang avec les Français sur tous les champs de bataille qui ont illustré la République et l'Empire. »

« Quand de pareils souvenirs se présentent à la mémoire d'un peuple aussi peu oublieux que le nôtre, il est difficile de dire : « Je n'ai plus rien dans le cœur. » Il faudrait que la gloire fût bien lourde à porter pour essayer de répudier notre part dans cet héritage de trophées. »

CHAPITRE II

La conspiration de Plombières et la guerre d'Italie (Juillet 1858 — Décembre 1859).

Il semble bien que Napoléon III a rêvé, dès le commencement de son règne, d'annexer la Savoie et Nice en retour de l'assistance qu'il était décidé à prêter aux Italiens en lutte contre l'Autriche. Ses sympathies pour l'Italie dataient de loin : il y avait jadis été mêlé à des conspirations contre la domination autrichienne, et il conservait, au fond, les sentiments des *carbonari* de 1831. Ses parents, les Cipriani, les Pepoli, les Canino, étaient presque tous Italiens, et le sollicitaient sans cesse en faveur de leur patrie. Dès la fin de l'année 1856, l'empereur disait au marquis de Villamarina, ambassadeur du Piémont à Paris : « Il viendra un temps où les deux pays se trouveront compagnons d'armes pour la noble cause de l'Italie. » En mars 1853, il lui parlait de « grands remaniements territoriaux, qui permettraient de faire revivre la nationalité italienne. »

Ces bonnes dispositions furent entretenues et merveilleusement exploitées par le comte de Cavour, dont la passion pour l'unité de l'Italie n'était arrêtée par aucun scrupule sur le choix des moyens à employer afin d'atteindre son but. Grâce à ce ministre, qui dirigeait depuis le 4 novembre 1852 les affaires du Piémont, ce petit pays fut admis à prendre part à l'expédition de Crimée et tint une place fort honorable au Congrès de Paris, en 1856. Cavour y était venu pour entretenir l'Europe de la « situation déplorable » de la Péninsule. De retour à Turin, et sûr de l'appui de l'empereur, il se mit à oser, à travers toute l'Italie, des intrigues contre l'Autriche, avec le secret désir de l'exaspérer.

Le 14 janvier 1858, un ancien membre de l'Assemblée constituante romaine, Félix Orsini, lança, contre la voiture de Napoléon, des bombes qui tuèrent ou blessèrent cent cinquante-six personnes. On espérait, en France, que cet atroce attentat amè-

serait l'empereur à renoncer à toute compromission avec le Piémont. Ce fut le contraire qui arriva. Avant de monter à l'échafaud, Orsini écrivit à Napoléon une lettre touchante pour l'adjurer de délivrer l'Italie. C'est à la prière d'Orsini que l'empereur prit la résolution de faire la guerre à l'Autriche.

Mais à cette guerre, il s'agissait de trouver une cause. Napoléon et Cavour la cherchèrent ensemble dans la mystérieuse négociation de Plombières qui fut une vraie conspiration dont les deux souverains, Cavour et La Marmora, ministre de la guerre du Piémont, possédèrent seuls le secret pendant de longs mois. Il me faut raconter cette négociation avec quelques détails, puisque c'est elle qui a fixé le sort de la Savoie.

Vers la fin de mai 1858 on vit arriver à Turin, le docteur Combeau, ami personnel de l'empereur. Il vit le roi et Cavour. Dans le cours de la conversation avec ce dernier, il annonça que Napoléon passerait un mois à Plombières, faisant remarquer que cette localité était près de la frontière piémontaise. Cavour dit qu'il se proposait lui-même d'aller en Savoie au commencement de l'été et qu'il serait charmé de présenter ses hommages au souverain de la France. Le ministre quitta Turin le 11 juillet. Quelques jours après il recevait, à Genève, une lettre de l'aide de camp, général de Biville, qui l'invitait à venir saluer l'empereur.

Cavour arriva à Plombières le 20 juillet au soir. Le lendemain, il passa huit heures seul avec l'empereur, de onze à trois heures et de quatre à huit. Le 22, le ministre alla tout d'une traite jusqu'à Baden. Là, sur une table d'auberge, il écrivit le compte rendu de cette fameuse entrevue, compte rendu publié pour la première fois en 1883 (1), et qu'un attaché d'ambassade porta aussitôt à Victor-Emmanuel.

Dès le début de la conversation, Napoléon déclara qu'il était prêt à aider le Piémont à expulser les Autrichiens de l'Italie, à condition que la cause de la lutte ne serait pas révolutionnaire et qu'il fût possible de la justifier du point de vue diplomatique. Cavour proposa successivement d'invoquer la non exécution, par l'Autriche, des traités de commerce et l'occupation, par les troupes de cette puissance, des Romagnes et des Légations. L'empereur repoussa l'un et l'autre motif : le premier ne lui

1. Par le Journal *Persévérance*, de Milan, 24 août 1883. Le rapport est dans CAVOUR, *Lettres*, t. III, p. 217.

paraissait pas sérieux, et comme ses soldats occupaient Rome, il était mal venu à reprocher aux Autrichiens de s'attarder dans une autre partie des États du pape.

« Ma position devenait embarrassante, écrit Cavour, car je n'avais plus rien de bien défini à proposer. L'empereur vint à mon aide et nous nous mêmes ensemble à parcourir tous les États de l'Italie pour y chercher cette cause de guerre si difficile à trouver. Après avoir voyagé dans toute la Péninsule sans succès, nous arrivâmes, presque sans nous en douter, à Massa et à Carrara, et là nous découvrîmes ce que nous cherchions avec tant d'ardeur. » Il fut convenu que Cavour provoquerait des habitants de ces deux villes, qui appartenaient au duché de Modène, une adresse à Victor-Emmanuel pour lui demander d'être annexés au Piémont. Le roi refuserait l'annexion, mais adresserait une note hautaine au duc de Modène, connu pour son humeur irascible. La réponse serait impertinente : l'Autriche prendrait sa défense. La guerre tant souhaitée sortirait de cet incident.

Napoléon offrit au Piémont, avec ses splendides divisions qui avaient vaincu les Russes, tout le matériel de guerre dont il avait besoin ; il promit aussi de favoriser l'emprunt, qui devenait indispensable. La guerre éclaterait au printemps ; la France se réservait d'en donner le signal.

Restait à partager les bénéfices de la victoire. « Le pape et le roi de Naples, dit Napoléon, je dois le ménager ; le premier, afin de ne pas soulever les catholiques contre moi en France ; le second, pour me conserver les sympathies de la Russie, qui met une espèce de point d'honneur à protéger le roi Ferdinand. » Cavour suggéra qu'on pourrait laisser les Romagnes s'insurger contre le pape et les Napolitains contre leur souverain. L'empereur y consentit. Il fut donc entendu que le Piémont serait agrandi de la Lombardie, de la Vénétie, des Romagnes, probablement aussi des duchés de Parme et de Modène, de manière à former un État de dix ou douze millions d'habitants ; le pape conserverait Rome et ses environs, c'est-à-dire l'ancien patrimoine de Saint-Pierre ; le reste de ses États, unis à la Toscane, formerait une principauté que l'empereur destinait à son cousin, le prince Napoléon, à qui Victor-Emmanuel s'engageait à donner sa fille Clotilde. Napoléon avait songé au prince Murat pour Naples. Ces quatre États qui se partageaient l'Italie, deven-

draient une confédération sous la présidence honoraire du pape et sous la direction effective du roi de Sardaigne.

En retour de tant de services, l'empereur demanda la Savoie et l'arrondissement de Nice. Cavour ne fit pas d'objections en ce qui concernait la Savoie, mais il fit malicieusement remarquer à son interlocuteur, pour qui le principe des nationalités était devenu une véritable monomanie, que la question présentait des difficultés quant à Nice, qui était un territoire italien de mœurs et de race. « Là-dessus, l'empereur caressa ses moustaches à plusieurs reprises, et se contenta d'ajouter que c'étaient là pour lui des questions tout à fait secondaires dont on aurait le temps (!) de s'occuper plus tard. »

Les deux conspirateurs firent, dans la forêt voisine, une promenade de trois heures en voiture, pendant laquelle ils parlèrent surtout du mariage du prince Napoléon et de la princesse Clotilde. En prenant congé de Cavour, l'empereur lui dit : « Ayez confiance en moi, comme j'ai confiance en vous. »

En quittant Plombières, le ministre piémontais se rendit en Allemagne, où il acquit la certitude que la Prusse ne soutiendrait pas l'Autriche. Rentré à Turin, il prépara activement la guerre. Aux premiers jours de l'année 1859, il présenta à la Chambre un projet d'emprunt de 50 millions, destinés à organiser la défense du Piémont. La députation savoisiennne le combattit très vivement. La Savoie, déjà accablée d'impôts, ne voulait pas verser son sang pour des princes qui se détachaient d'elle. « La guerre, disait le marquis Costa de Beauregard (1), peut entraîner pour la Savoie une conséquence plus grave encore : sa séparation du Piémont... Si ces prévisions, conséquences très vraisemblables de vos combinaisons italiennes, viennent à se réaliser... lorsque les aigles de France étendront leur vol redoutable sur les rochers du Mont-Cenis, puissiez-vous ne pas regretter votre politique actuelle. » Au cours du même débat, M. de Viry (2), député de Saint-Julien, fut amené à prononcer les paroles suivantes qui provoquèrent un grand tumulte : « Vous ne ferez jamais de la Savoie une province italienne. »

Aucun ministre français ne connaissait encore, en janvier 1859, le secret des négociations de Plombières; mais l'attitude de Na-

1. CHIALA, *Lettres*, t. III, p. XLV.

2. Le marquis Costa et M. de Viry refusèrent d'être candidats aux élections du 15 mars 1860.

poléon laissait soupçonner ses intentions. Les journaux semi-officiels, *la Presse*, *la Patrie*, *le Siècle*, poussaient ouvertement à la guerre contre l'Autriche; l'organe officiel de l'Empire, *le Moniteur*, ouvrait ses colonnes à des critiques acerbes d'Édmond About contre le gouvernement pontifical. Le 1^{er} janvier, l'empereur fit entendre des paroles menaçantes à l'ambassadeur d'Autriche; quelques jours après paraissait, sous son inspiration directe, la brochure : *Napoléon III et l'Italie*, paraphrase des accords secrets de Plombières. Le 30 janvier, le prince Napoléon épousait, à Turin, la princesse Clotilde.

Cavour vint à Paris à la fin de mars pour « fixer d'une manière absolue le memorandum à envoyer à l'Autriche ». Le ministre se heurtait à l'hostilité non déguisée de Walewski, ministre des affaires étrangères. Dans une lettre pathétique écrite à Napoléon (1), il dit : « La dernière conversation que j'ai eue hier avec le comte Walewski, en présence de Votre Majesté, m'a navré... Depuis mon retour de Plombières, tous les actes du roi comme tous ceux de son gouvernement, ont été concertés d'avance avec Votre Majesté. »

L'Angleterre essaya d'empêcher l'ouverture des hostilités, mais Cavour s'était donné la tâche d'exaspérer l'Autriche : il adressait un appel retentissant aux patriotes italiens, autorisait officiellement Garibaldi à former un corps de volontaires. Cavour apprit par des voies sûres que l'Autriche était irrévocablement décidée à la guerre et qu'un ultimatum allait être présenté à Turin. Il adhéra alors, pour se donner le beau rôle, au principe du désarmement général proposé par l'Angleterre.

L'ultimatum fut remis le 23 avril. Trois jours après, la guerre était déclarée. Dès le 29, les troupes autrichiennes franchissaient le Tessin, mais, le même jour, les premiers régiments français arrivaient aux portes de Turin.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter la courte et brillante campagne d'Italie. On lisait encore les derniers bulletins de la bataille de Solferino, quand l'Europe apprit avec stupeur la conclusion de la paix. Napoléon avait pris les devants. Un armistice, conclu le 8 juillet, devint, trois jours après, la paix de Villafranca. L'Autriche cédait la Lombardie au Piémont, par l'intermédiaire de la France; elle gardait la

1. CHIALA, *Lettres*, t. VI, p. 379-380.

Vénétie qui devait faire partie de la confédération italienne sous la présidence du pape; ce dernier était invité à accorder à ses sujets « les réformes indispensables »; enfin les ducs de Toscane et de Modène rentraient dans leurs États.

La décision de l'empereur était due à des causes multiples. Mérimée, confident du prince Napoléon, en indiquait quelques-unes, dans sa lettre du 15 juillet à Panizzi (1)... « Quant à l'enthousiasme des Italiens, voici un fait: il a fallu des efforts sur-naturels pour mettre en mouvement le corps toscan. A Milan, depuis la bataille de Magenta, il n'y a eu que 200 engagés. Le soir de la bataille de Solferino, il y a eu une panique causée par une centaine de cavaliers autrichiens, séparés de leur gros et qui sont tombés par hasard au milieu d'une colonne de blessés et de bagages. Cela n'a duré qu'un quart d'heure, mais déjà les villages sur nos derrières étaient paroisés de drapeaux autrichiens. Tout cela a mécontenté l'empereur ainsi que l'armée et lui a ôté l'espoir d'un concours énergique comme celui des Espagnols en 1809. Le grand mouvement des dévots ici (à Paris) et surtout dans l'Ouest a donné de véritables inquiétudes ainsi que la prépotence de M. de Cavour qui se montrait disposé à tout avaler. » Mérimée signale parmi les autres causes du brusque revirement de l'empereur, le mouvement de révolte qui se propageait dans toute l'Italie, sa tristesse à la vue du champ de bataille de Solferino, et l'attitude de l'Allemagne.

Cavour n'avait pas été consulté. Quand il apprit la conclusion du traité, il entra dans une violente colère et donna aussitôt sa démission! « L'empereur est arrivé hier, écrit-il de Turin, le 16 juillet, à son ami La Marmora (2). La réception a été froide, mais convenable. Le bon sens a prévalu sur l'irritation qui était universelle. J'ai dû l'attendre à la gare avec mes collègues. Il m'a serré la main, mais ne m'a pas dit un mot. J'ai cru convenable de ne pas assister au dîner. Le soir, il m'a fait appeler. Il m'a dit qu'il ne voulait pas que nous nous quittassions brouillés... Il n'avait pas voulu discuter le traité avec moi, puisque son parti était pris. »

Les Piémontais ne montraient aucune reconnaissance à l'homme qui venait de les délivrer de l'Autriche. Les officiers français signalaient leur hostilité contre la France; un diplo-

1. CHIALA, *Lettres*, t. III, p. 105.

2. Id., p. 103.

mate, Henry d'Iderville, arrivé à Turin en septembre, notait la même attitude (1): « Je fus aussi surpris qu'attristé, dit-il, en débarquant à Turin, de voir aux vitrines des marchands de gravures, étalés avec ostentation, les portraits d'Orsini, et les plus violents pamphlets contre la France, dans la devanture de tous les libraires. »

Cavour redevenu simple particulier — Rattazzi lui avait succédé au ministère — continua à préparer la révolution italienne. Sous son inspiration, des gouvernements provisoires s'établissaient à Florence, à Modène, à Bologne; les Légations avaient secoué la domination du pape. L'empereur était effrayé de ce mouvement révolutionnaire, mais, ami des Italiens, il n'osait ni l'approuver ni le combattre. Ses agents parcouraient vainement l'Italie pour assurer l'exécution du traité de Villafranca. Pendant ce temps, les plénipotentiaires de la France, de la Sardaigne et de l'Autriche concluaient à Zurich, trois traités destinés à appuyer cette convention. Ils furent parfaitement inutiles.

Cependant, Napoléon ne perdait pas de vue que la Savoie et Nice lui avaient été promis. Recevant, le 16 octobre 1859, le général Dabormida (2), ministre des affaires du roi Victor-Emmanuel, il lui dit que le Piémont devait, pour le principe, indemniser la France d'une partie des frais de guerre. Comme Dabormida faisait remarquer qu'il n'avait jamais été question de cela, Napoléon lui répondit que la cession de la Savoie avait été stipulée par traité et que cette cession « désirée par un parti considérable en Savoie même » représenterait les frais de guerre. « Ce parti, reprit le ministre, est bien peu nombreux puisqu'il se compose presque exclusivement du parti clérical qui fait de la séparation de la Savoie une arme d'opposition. » D'ailleurs, les conditions du traité secret n'ayant pas été accomplies, puisque les Autrichiens sont encore en Italie, le Piémont n'est pas obligé d'abandonner la Savoie. « Vous avez raison, conclut Napoléon, nous verrons cela plus tard. »

A partir de ce moment l'empereur était décidé à permettre l'annexion au Piémont de l'Italie centrale et à ramener au pouvoir son complice de Piombières, afin d'obtenir de lui l'abandon de la Savoie et de Nice. Cavour était au courant de ce changement.

1. HENRY D'IDERVILLE, *Journal d'un diplomate en Italie*, t. I, p. 2.

2. CHIALA, *Lettres*, t. III, p. CCXLVII.

« L'empereur, écrivait-il à de la Rive (1), en décembre 1859, paraît décidément revenir à des sentiments plus favorables à l'Italie. » Quelques jours plus tard (2), à propos de la fameuse brochure *le Pape et le Congrès*, dans laquelle Napoléon conseillait à Pie IX d'abandonner volontairement la plus grande partie de ses États, le rusé ministre s'exprimait ainsi : « Je pardonne à l'empereur la paix de Villafranca; il vient de rendre à l'Italie un service plus grand que la victoire de Solferino. » Napoléon s'arrangea de façon à renverser le cabinet Rattazzi pour ramener au pouvoir Cavour et reprendre avec lui la question de Savoie. L'événement se produisit le 17 janvier 1860; le 20, Cavour était ministre dirigeant.

1. CHIALA, *Lettre*, t. III, p. 94.

2. *Id.*, lettre du 7 janvier 1860 à de la Rive, p. 107.

CHAPITRE III

Les partis en Savoie à la veille de l'annexion.

1. Premiers incidents de la campagne pour l'annexion.

L'agitation au sujet de l'annexion commença, en Savoie, dès le mois de juillet 1859. Le 16, Napoléon III, qui avait hâte, la paix signée, de rentrer dans sa capitale, traversait la Savoie, du Mont Cenis à Aix-les-Bains. En général, les autorités observèrent une attitude correcte mais réservée pendant que, tout le long de la voie ferrée et aux stations, la population débordait d'enthousiasme. A la gare de Chambéry, où l'archevêque, les députés, les magistrats l'attendaient, l'empereur répéta au syndic les paroles qu'il avait déjà prononcées, dans cette même journée, à Lanslebourg et à Saint-Jean-de-Maurienne : « Je n'ai pas voulu rentrer en France sans traverser la Savoie, cette terre à moitié française. »

Ces paroles, aussitôt propagées dans le pays, firent sortir de la réserve observée jusque-là quelques hommes, partisans de l'annexion. Le 25 juillet 1859, une trentaine de personnes, réunies chez un avocat de Chambéry, arrêtèrent les termes d'une adresse à Victor-Emmanuel. Elle était ainsi conçue :

« Sire,

« Les grands événements qui ont porté si haut la gloire de Votre Majesté et ceux qui se préparent encore indiquent que de nouvelles destinées attendent les populations italiennes.

« Les bases du traité de paix qui vient d'être signé, les actes mêmes émanés de votre gouvernement proclament la fondation d'une nationalité italienne nettement dessinée par les Alpes ainsi que par la race, les mœurs et la langue de ceux qui sont appelés à en faire partie.

« Ces conditions, Sire, excluent la Savoie. La Savoie n'est pas italienne, ne peut pas l'être. Quel est donc l'avenir qui lui est réservé? Nous espérons, Sire, que Votre Majesté qui s'est

montrée si chevaleresque envers l'Italie, voudra bien aviser aux intérêts de la Savoie d'une manière conforme à ses vœux. »

Cette adresse, signée Gaspard Dénarié, fut imprimée par la *Gazette de Lyon* et reproduite en particulier par le *Courrier des Alpes* (1) qui devait être suspendu par décret du 3 août, pour avoir soutenu, contre l'indépendance de Turin, que la Savoie avait le droit de voter pour la France, puisqu'on avait reconnu ce droit aux populations de l'Italie centrale.

Le 28 juillet, douze (2) députés savoisiens réunis à Annecy, signèrent le manifeste que voici : « La majorité des députés de la Savoie, s'étant réunie pour conférer des intérêts de leur pays, dans les graves circonstances du moment, a préalablement jugé inopportun de faire aucune démarche pouvant se rattacher à la question politique et de nationalité qui préoccupe si vivement les esprits.

« Voulant dès lors se renfermer dans les limites actuelles du possible, les députés savoisiens sont convenus que tant que durera le mandat dont ils sont investis, ils exposeront au gouvernement les besoins spéciaux qui dérivent de la position géographique et exceptionnelle de la Savoie, de son épuisement, du sentiment de son autonomie et chercheront surtout et par tous les efforts à obtenir pour elle la décentralisation administrative, la limitation du contingent militaire et financier, le dégrèvement et l'exemption de tous les frais de la guerre et la mise en œuvre de tous les moyens propres à développer en Savoie la richesse nationale. »

C'était là le langage de députés de l'opposition, car, depuis plusieurs années, la députation savoisiennne avait le courage de faire une opposition ouverte à Cavour; il n'était peut-être pas suffisamment explicite sur la question qui préoccupait leurs électeurs, puisque le parti anti-annexionniste comme les parti-

1. Le *Courrier des Alpes* reprit sa publication le 2^e décembre.

2. La Savoie avait alors vingt-deux députés, dont vingt conservateurs-catholiques. Les signataires furent : marquis Costa (Chambéry), R. Mollard (La Motte), de Martini (Aix), Grange (Algerbelle), Carquet (Bourg-Saint-Maurice), Ginet (Haut-Jura), Peloux (Donnerville), Minget (Annemasse), de la Flèche (Tignes), Girard de Montfalcon (Bourg), Chappert (Pont-de-Beaune), Lachet (Uriage). Le marquis Costa, élu pour la première fois par l'Angleterre et royaliste constitutionnel, était le chef reconnu de la députation savoisiennne.

sans de la France y virent une approbation de leurs idées.

Le marquis Costa protesta publiquement le 11 août, contre ceux qui voulaient trouver dans le manifeste des douze députés, une adhésion à la campagne séparatiste (3).

« ... Nul de nous, dit-il, en promettant de faire valoir au parlement les vœux légitimes de la Savoie, n'a cru devenir séparatiste. Il nous semblait, au contraire, qu'en cherchant à obtenir pour elle une satisfaction légitime, c'était offrir au gouvernement un moyen de la rattacher. La loyauté de nos adversaires n'arrivera jamais à attribuer à nos démarches une intention honorable, mais puisqu'il leur plaît de m'assigner une place toute spéciale dans leurs calomnies, puisque mes correspondances avec le Piémont m'avertissent que j'y suis signalé comme un des fauteurs les plus ardents de l'idée séparatiste, je me dois à moi-même, je dois à mon passé avec lequel je serai toujours conséquent, de donner un démenti formel à cette imputation qui est pour moi une injure.

« Je connais la situation de mon pays et ses trop justes griefs... mais je resterai fidèle avant tout et malgré tout au drapeau de la légitimité, à mes affections dynastiques, aux traditions héréditaires que j'ai recueillies dans ma famille... Dieu peut faire cesser les causes de désaffection générale qui semblent triompher aujourd'hui de notre vieille fidélité. »

La pétition à Victor-Emmanuel, lancée à la fin de juillet 1859, circulait dans la Savoie et se couvrait de signatures. Elle était passionnément discutée par les journaux du pays, ainsi que le manifeste des douze députés et la lettre du marquis Costa. La presse officielle de France et du Piémont se taisait par ordre. Quant aux journaux sans attaches directes avec les deux gouvernements, ils se divisèrent tout de suite en deux camps : les journaux conservateurs ou catholiques, comme l'*Unité*, la *Gazette de France*, le *Courrier de Lyon*, le *Salut Public*, prirent parti pour l'annexion; les journaux libéraux ou démocrates la combattirent. Ils s'abstinrent, par exemple, de rendre compte de la brochure, publiée le 26 août, en faveur de l'annexion, par Anselme Pététin, ancien ministre de France à Hanovre. Le *Journal des Débats*, dans un long article du 26 août, signé par le

1. BLANC, *La Savoie et le mouvement constitutionnel*, p. 25. Le marquis fit publier de nouveau cette lettre en février 1860 en réponse à ceux qui l'accusaient d'être l'auteur de l'annexion.

LES PARTIS EN SAVOIE

secrétaire de la rédaction, disait : « La question de la séparation si inopportunistement soulevée, à notre avis, est sans aucune chance de succès... Nous n'avons jamais cru au succès de la tentative... » La presse anglaise était contre l'annexion.

La guerre des brochures et des articles de journaux fit rage pendant les derniers mois de l'année 1859. On luttait dans l'incertitude parce que les deux gouvernements restaient sur la réserve : le ministère Rattazzi n'osait pas se décider à abandonner le duché et Napoléon hésitait encore à laisser carte blanche au Piémont dans l'Italie centrale pour recevoir, comme récompense, la Savoie et Nice. Quand l'empereur eut pris, sur ce point, une résolution définitive, il provoqua la chute de Rattazzi et le retour aux affaires de Cavour.

On était au 20 janvier 1860. Il fut tout de suite évident que la question de Savoie entrait dans sa phase définitive et les partis prirent nettement position.

2. Attitude du parti libéral-démocrate.

Le parti libéral et démocrate, favorable, en 1848, à l'annexion, y était maintenant opposé. D'abord, l'initiative du mouvement vers la France avait été prise par d'autres, et cela lui déplaisait souverainement. « La presse cléricale s'empara de la question, écrivait Joseph Bard (1), en avril 1860; elle s'en servit d'abord comme d'une arme d'opposition contre le ministère Cavour. » Les libéraux ne voulaient pas se mettre à la remorque des cléricaux. D'ailleurs, la politique religieuse ou plutôt antireligieuse de Cavour avait leurs sympathies. Ils avaient applaudi aux lois de 1858 qui avaient supprimé un grand nombre de couvents et la spoliation des États du Pape, ouvertement préparée par le ministre, ne leur déplaisait pas. Enfin, ils ne voulaient pas « arracher la Savoie à son régime représentatif pour la vouer à l'esclavage français ». « Aujourd'hui, disaient-ils (2), la France n'a pas un gouvernement meilleur que celui de Louis XIV et de Louis XV. Le monarque actuel est aussi absolu que ses anciens devanciers. » Il se posait en défenseur du Statut fondamental du Piémont (3) : « Un des deux

partis qui divisent aujourd'hui la Savoie demande à grands cris cette annexion. L'autre est fidèle à nos institutions. Le parti dit conservateur croit voir dans le gouvernement actuel de la France ce qu'il appelle des garanties d'ordre, c'est-à-dire une large voie ouverte à son intolérance et à ses instincts dominateurs. Le parti libéral, au contraire, quoique faible et un peu tremblant, concourt en raison de ses forces à la marche progressive du gouvernement. » S'ils ne parlaient ni des sympathies séculaires de la masse de la population pour la France, ni des intérêts matériels de la Savoie, évidemment sacrifiés par le gouvernement de Turin, c'est qu'ils étaient dans l'impossibilité de répondre victorieusement, sur ce point, aux questions de leurs adversaires.

Le parti libéral était surtout représenté à Chambéry par Marc Burdin, conseiller municipal; Lachat, ingénieur; Mugnier, juge; Ambroise Delachenal, ex-député, ex-syndic; J.-J. Rey, avocat; J.-B. Blanc, J.-A. Lubin, J.-J. Pythou. Il avait des correspondants dans toutes les villes de Savoie, en particulier dans le Chablais et le Faucigny. Le plus actif de ces correspondants était Joseph Bard, de Bonneville, à qui Genève, après l'annexion, offrit le titre de citoyen en récompense de ses efforts en sa faveur et qui opta pour la nationalité suisse.

Le but poursuivi par le parti libéral et démocrate a été précisé par l'un de ses membres les plus éminents (1). Je ne saurais mieux faire que de le citer : « ... Notre parti s'efforce d'organiser des manifestations publiques, de former l'opinion des villes et des campagnes et d'employer tous ses soins à préparer un vote qui consacrerait l'union de la Savoie au Piémont pour le cas où ce vote viendrait à être ouvert. » En présence de l'attitude embarrassée du gouvernement sarde, le parti s'arrêta à deux plans pouvant « donner satisfaction à la France, sans pourtant nous incorporer à elle, et, partant, sans nous imposer le sacrifice de nos libertés politiques ». Les libéraux-démocrates proposèrent donc l'union à la Suisse de la Savoie entière avec la neutralisation de tout le territoire. A défaut de la première solution, ils voulaient que la Savoie fût érigée en duché indépendant sous le gouvernement d'un prince libéral agréé par le Piémont.

Le parti essaya d'abord de faire prévaloir la première solu-

1. J. BARD, *Histoire de l'annexion de la Savoie*, p. 5.

2. Balhazar Huguenot, p. 7.

3. De l'annexion de la Savoie à la France, p. 2.

1. J.-J. REY, *Quelques mots sur la situation politique de la Savoie avant et après le traité du 24 mars 1860*, p. 3 et suivantes.

tion : l'union au Piémont. Le 29 janvier, un dimanche, une foule que les journaux amis estimèrent à trois mille personnes et que les organes indépendants ramenèrent au chiffre plus modeste de trois à quatre cents, se réunit au faubourg du Verney, à Chambéry, sous la conduite de Marc Burdin et des membres du comité libéral, elle se rendit, drapeaux sardes en tête, au château. Le gouverneur, Orso Serra, reçut une délégation et mit sous ses yeux une dépêche télégraphique qui arrivait fort à propos de Turin. Cavour y disait : « Le gouvernement n'a jamais eu la pensée de céder la Savoie à la France. » Inutile de faire remarquer que la cession du duché était, à ce moment, chose résolue dans la pensée du ministre. La neige, qui tombait à gros flocons, dispersa très vite les manifestants. Ils eurent un plus grand succès, le soir, au théâtre.

Les journaux libéraux d'Angleterre, de Piémont, de France et de Belgique firent grand bruit de cette manifestation. La *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} février, en donna, sous la signature de Forcade, un compte rendu très sympathique. A ses yeux, la campagne annexionniste n'était qu'une agitation factice du « parti clérical ». Quelques jours après, les auteurs de la manifestation signèrent une adresse à l'Angleterre pour l'inviter à ne pas permettre l'annexion de la Savoie à la France; elle fut publiée par le *Times* et l'*Indépendance Belge*. Le 13 février, Albertville eut sa petite manifestation antiannexionniste, insignifiante et anodine.

Manifestement, la Savoie ne voulait plus du Piémont. Le parti libéral fit sonder les intentions de la Suisse. Un membre important de la Confédération fit savoir, au dire de J.-J. Rey, que les Suisses allemands et protestants repousseraient l'union ou imposeraient le sectionnement de la Savoie en cantons. Restait l'érection du duché en principauté indépendante. Paris, consulté, répondit le 26 février qu'il s'opposait formellement à cette solution.

Le 13 mars, J.-J. Rey eut un entretien avec Cavour (1). Il acquit la « triste certitude que le respect des engagements pris ne lui permettait pas de donner le moindre appui à la Savoie, lorsque le moment sera venu pour elle de prononcer sur ses destinées ».

1. J.-J. REY, *Quelques notes...*, p. 4.

Entre temps, les libéraux étaient battus à « plates-coutures », comme écrivait l'un d'eux dans les élections pour le renouvellement des conseils municipaux et provinciaux, élections qui s'étaient faites sur la question de l'annexion. A Chambéry, la liste conservatrice fut élue en entier, à l'exception d'un seul candidat. A la fin de mars, le parti libéral était réduit à l'impuissance; il attendait les événements. « Qui eût osé deviner le traité du 24 mars ? » écrit J.-J. Rey. Nous verrons plus loin quelle fut son attitude dans les semaines qui précédèrent le vote du 22 avril. Je ne suis pas en mesure de préciser quelle part il prit à la campagne de la Suisse au sujet du Chablais et du Faucigny.

3. Attitude du parti conservateur-catholique.

Le parti conservateur-catholique, adversaire de l'annexion en 1848, lui était à peu près entièrement acquis en 1860, à l'exception d'un petit nombre de vieilles familles qui, par un sentiment chevaleresque très respectable, ne voulaient pas abandonner des princesses à qui elles étaient dévouées depuis de longs siècles. Les conservateurs avaient de nombreux griefs contre le gouvernement sarde.

Le plus important, celui qui pesait le plus dans la balance, était certainement d'ordre religieux. La politique anticatholique que Cavour et Rattazzi pratiquaient depuis six ans, avait jeté dans l'opposition tout le parti conservateur et tout le clergé. Le 11 juin 1860, trois jours avant que la Savoie ne fût officiellement française, Mgr Billet, sénateur du royaume et métropolitain de la Savoie, qui, personnellement, ne semble pas avoir accueilli l'annexion avec joie, adressa à Cavour une lettre (1) qui laisse deviner à quelle profondeur sa politique avait blessé les consciences catholiques : « Je jette encore un coup d'œil sur les États du roi avant de nous en séparer. Je vois avec une profonde affliction la persécution religieuse qui sévit de plus en plus chaque jour sur toute l'Italie. La persécution qui est si dure pour ceux qui la subissent, n'est pas agréable non plus ni honorable pour ceux qui en sont la cause. Avant notre séparation, j'ose me permettre encore de vous exprimer un conseil qui la fera cesser en peu de jours si vous daignez le prendre en considération.

1. CHIALA, *Lettre*, t. III, p. 33. — Quelques jours après, Cavour fit à l'archevêque une réponse qui n'est qu'une diatribe.

« Ne mêlez pas le spirituel et le temporel; laissez les prêtres libres à l'église et à la sacristie; ne leur demandez jamais ce qui est contraire à leurs convictions; laissez-leur le soin de prier, de célébrer la messe, d'instruire les fidèles et d'administrer les sacrements. Ne les forcez pas d'intervenir à vos ovations, ne leur demandez ni *Te Deum*, ni bénédictions de drapeaux. Gouvernez sans eux et permettez-leur de prier pour vous. Respectez le sanctuaire des consciences... »

Une mesure avait particulièrement soulevé l'indignation des populations savoisiennes. Rattazzi, ministre de la justice du cabinet Cavour, avait déposé, au commencement de l'année 1858, un projet de loi qui supprimait toutes les communautés religieuses, à l'exception des sœurs de charité et de quelques ordres voués à la prédication, au soin des malades et à l'enseignement. Le roi, que son ancien précepteur, Mgr Charvaz, accablait de remontrances, était hostile au projet. Il écrivait tristement à La Marmora (1) : « Ma mère et ma femme ne font que me dire qu'elles meurent de chagrin à cause de moi; vous comprenez le plaisir que cela me fait. » En effet, la reine-mère mourut le 12 janvier, la reine le 20 du même mois. Quelques jours après, la Chambre devait interrompre encore la discussion de la loi pour assister aux funérailles du duc de Gênes, frère du roi. La loi fut pourtant votée le 22 mai par 53 voix contre 42; la minorité comptait presque l'unanimité des députés de la Savoie. Le roi avait donné sa sanction de bonne grâce, en demandant seulement à Cavour d'épargner la chapelle des Sacramentaires, que sa mère et sa femme aimaient à visiter. Deux statues marquent aujourd'hui, à la Consolata, la place où les deux reines venaient prier.

Tous ces incidents avaient causé en Savoie une profonde émotion que vint encore augmenter, en juillet 1855, l'assaut donné en vertu de la nouvelle loi, par les agents du gouvernement, aux couvents des Capucins de Chambéry, Yenne, la Roche, Conflans, des Carmélites de Chambéry, des Augustines de Pont-de-Beauvoisin, des Pères d'Hautecombe. C'était depuis cette époque que les conservateurs catholiques faisaient à Cavour une opposition acharnée.

D'ailleurs, ils se plaignaient amèrement que les intérêts matériels de la Savoie fussent négligés, ses finances et ses soldats

employés à préparer la réalisation des projets du Piémont sur l'Italie. Cette constatation avait été faite par la majorité des députés dans leur réunion du 12 juillet 1859 et, pendant tout le premier trimestre de 1860, le *Courrier des Alpes* publia à ce sujet des études très documentées, signées Chappéron. Le budget de la Savoie, pour l'année 1859, montait, en recettes, à la somme de 11.185.601 fr. 70. Le gouvernement avait dépensé dans le duché 6.473.114 fr. 40. Il avait donc enlevé à la Savoie une somme de 4.712.487 fr. 80, dont bénéficiaient le Piémont et l'administration centrale. Or les Savoisiens étaient en nombre infime dans l'administration centrale : 84 sur 2.726 fonctionnaires.

Le royaume avait 8 ministres, 13 secrétaires généraux, pas un seul n'était Savoisien. En 1859, sur une armée de 18.425 fonctionnaires, 1.423 étaient originaires de la Savoie qui, d'autre part, comptait seulement 914 pensionnaires du gouvernement sur une masse de 16.346. Vraiment la Savoie était traitée comme une colonie dont on exploite les richesses au profit de la mère-patrie. Ce traitement était d'autant plus injuste que le Piémont comptait, pour la réalisation de ses grands projets italiens, sur les soldats du duché qui avaient toujours formé le corps d'élite de l'armée piémontaise. La brigade de Savoie avait brillamment combattu en Crimée et au cours de la récente guerre d'Italie. A la fin de 1859, la Savoie, dont la population totale était de 543.068 habitants, avait 13.000 ou 14.000 de ses enfants sous les armes, ce qui était une forte proportion.

La Savoie reprochait au Piémont — et sur ce point tous les partis étaient d'accord — de n'avoir rien fait pour sa défense. Au commencement de la Révolution française, les Piémontais avaient abandonné le duché, sans livrer un seul combat, aux troupes de Montesquieu. En février 1848, la colonne des Voraces n'avait pas encore dépassé Pont-de-Beauvoisin, que les autorités et les troupes piémontaises fuyaient déjà sur la route du Mont Cenis, au delà de Montmélian.

Enfin les conservateurs catholiques se rendaient compte que la France seule pouvait mettre en valeur les richesses naturelles du pays, en créant des chemins de fer, en construisant des routes, en aménageant, à l'usage de la clientèle étrangère, ses nombreuses sources thermales.

CHAPITRE IV

L'action des conservateurs-catholiques jusqu'au traité du 24 mars.

Nous avons vu que l'initiative conservatrice en faveur de l'annexion à la France avait eu pour point de départ une réunion tenue, le 25 juillet 1859, chez un avocat de Chambéry. Il en était sorti une pétition au roi de Sardaigne, laquelle avait recueilli, disait-on, plus de quarante mille signatures. Trois hommes avaient, au début, un rôle prépondérant : Charles Bertier, Gaspard Denarié et Laracine. Ils formaient, avec l'avocat Chaperon, le noyau de la rédaction du *Courrier des Alpes*, vaillante petite feuille quotidienne fort bien écrite et qui, dans une campagne ardente et persévérante, groupa autour d'elle tous ceux qui désiraient l'annexion.

Ils eurent dès l'origine, l'appui du clergé, mais discret et presque effacé. Le 2 août 1859, Mgr Billiet, archevêque de Chambéry et sénateur, envoyait à ses archiprêtres la note suivante (1) :

« La réunion de la Savoie à la France paraît être en ce moment le vœu d'un certain nombre de personnes. Dans une question aussi grave et aussi délicate, Nous croyons devoir recommander à tous les prêtres du diocèse de ne prendre absolument aucune part aux manifestations que l'on pourrait faire à cette fin. Je vous prie de communiquer cet avis aux ecclésiastiques de votre doyenné; et je suis avec dévouement, Monsieur,

« Signé : † ALEXIS, archevêque. »

Cette note, d'une froideur toute administrative, ne prétendait pas interpréter l'opinion du clergé de la Savoie. Il n'y a qu'une voix dans la presse des deux partis pour déclarer que le clergé est favorable à l'annexion : « Le clergé, écrivait M. Albert

1. Cette note est extraite du *Registre des Correspondances du diocèse de Chambéry*. Je la dois à l'obligeance de M. le chanoine Bovet.

Blanc (1), s'est assez montré, en tout ceci, pour qu'on puisse parler de lui sans indiscretion. La presse qui lui sert d'organe a trahi sans scrupule son incognito. « Le clergé agit pour l'annexion, c'est son droit », a dit le *Box Sens* d'Annecy. « L'archevêque ne blâme pas la chose, mais il recommande la prudence », ajoutait *L'Univers*. D'après le même auteur, il était défendu aux prêtres de collaborer au *Courrier des Alpes*, mais il leur était recommandé de s'y abonner.

A partir du mois de janvier 1860, le chef reconnu du comité annexioniste de Chambéry est M. le comte Amédée Greyfié de Bellecombe, avocat, conseiller démissionnaire à la Cour d'appel. C'est avec lui que la plupart des correspondants des principales localités du duché échangeaient des lettres — il n'y a pas encore de sous-comités, ils ne seront formés qu'après le 24 mars.

Le 24 mars, un grand journal semi-officiel de Paris, la *Patrie*, publiait sous le titre de : « Vœux de la Savoie », un article qui eut un retentissement très considérable. D'autres journaux de Paris, d'abord hostiles ou indifférents, comme les *Débats* et la *Presse*, étaient maintenant sympathiques. Mais on apprit en même temps, de source presque officielle, que l'empereur avait promis à la Suisse de lui abandonner le Chablais et le Faucigny. La Confédération provoqua aussitôt par ses émissaires répandus dans ces deux provinces, des pétitions demandant l'annexion à la Suisse. Ce fut la petite localité de Boège qui, la première, signa la pétition qui devait réunir 13.000 signatures. Il se forma même un comité savoisien à Genève; composé de gens sans influence, il n'arriva à aucun résultat. Les journaux annexionistes passèrent au crible les listes en faveur de la Suisse. On trouva que le *Journal de Genève*, chargé de les publier, s'était laissé mystifier plus d'une fois en imprimant des signatures fantaisistes telles que Arago, Doboemida, Lanza, Pain, Viande, Rotisseur, Lymnatio, etc. Dans la commune de Faucigny, l'agent suisse avait fait signer une famille composée de six idiots. « Depuis longtemps, écrivait M. Renaud, avocat à La Roche, Genève convoite le Faucigny et le Chablais : ces deux provinces si richement dotées font envie à nos voisins, c'est naturel... On a commencé à faire connaissance avec certains Savoisien; on a donné des repas à Genève : après maintes libations, on s'est embrassé, on

s'est proclamé frères... Comédie! Quand le Gènevois devient affectueux et hospitalier, il faut se méfier. Observez-le, il est marchand avant d'être homme; jamais il ne nous regarde en plein visage, ses yeux sont toujours dirigés vers vos poches; lorsqu'il essaie de se rendre gracieux, son sourire ressemble à un éternement. » La *Patrie* (1) disait avoir supprimé les passages trop vifs de son correspondant!

La Savoie allait être trahie! Le danger était imminent. Aux pétitions en faveur de la Suisse arrachées aux crédules paysans du Chablais et du Faucigny, il fallait opposer une vaste protestation contre le morcellement de la Savoie. Le comité de Chambéry se mit à l'œuvre avec une ardeur admirable. En quelques jours cette protestation est signée par les notables ou les conseils municipaux de Chambéry, Annecy, Montiers, Albertville, etc. Le 27 février, le clergé du diocèse d'Annecy adhère à la déclaration. Le lendemain, c'est le tour de celui de Chambéry qui s'exprime de la façon suivante : « Au nom de tout le clergé de ce diocèse, nous nous associons avec empressement à la déclaration qui se couvre en ce moment de signatures dans tout le pays et qui repousse avec indignation toute idée de morcellement de la Savoie. »

Restait une œuvre plus difficile : faire désavouer le morcellement par le Chablais et le Faucigny. Le comte Greyfié chercha des alliés. Il paraît s'être adressé tout d'abord à M. Lachenal qui venait d'être battu aux élections provinciales d'Annecy. M. Lachenal appartenait à la gauche modérée. En acceptant de seconder les efforts des conservateurs catholiques, il préparait cette union de tous les partis au scrutin du 22 avril.

« Empêchons par tous les moyens, écrivit-il au comte Greyfié, le 31 janvier (2), cet infernal morcellement, ne laissons pas se renouveler pour notre pauvre pays le sacrilège partage de la Pologne. »

« Je suis depuis quelques semaines préoccupé au plus haut point de cette grave question. A la suite d'une conférence que j'ai eue avec quelques-uns de mes anciens collègues à Chambéry, je me suis mis en relations avec quelques personnes installées à Saint-Julien dans le Chablais et dans le Faucigny. Je cherche partout où je crois pouvoir les trouver, des coopérateurs

1. ALBERT BLANC, *Le Savoie et la monarchie constitutionnelle*, p. 108.

1. La *Patrie* du 25 février 1860.
2. Archives Greyfié de Bellecombe.

et vous devez juger combien je suis heureux que vous vouliez bien me faire des ouvertures à cet égard; oui, nos cœurs s'entendent: sauver la Patrie, tel est le noble but que nous nous proposons.

« Jusqu'ici je n'ai trouvé qu'à Saint-Julien des hommes d'énergie et de dévouement: j'ai reçu déjà, vous le savez peut-être, de Saint-Julien une délibération en due forme par laquelle le syndic, vice-syndic et plusieurs conseillers demandent avec instance que dans l'éventualité d'une séparation de la Savoie du Piémont, la Savoie tout entière soit remise à la France et par laquelle les honorables et dignes citoyens « déclarent protester contre toute scission de la Savoie, contre toute annexion soit partielle, soit « entière de la Savoie à la Suisse et pour le cas où la Savoie « serait séparée du Piémont, ils émettent le vœu qu'elle soit tout entière annexée à la France ». La délibération s'appuie sur grand nombre de considérants très bien raisonnés. Cette pièce était signée par chacun des membres présents; mais tout cela, chose d'ailleurs indispensable, est fait secrètement et sans bruit. C'est là le seul moyen à employer à mon avis; car si l'on venait à ébruiter ces démarches, elles donneraient facilement et indubitablement lieu à des contre-protestations et elles ne feraient que donner plus d'activité aux menées de la Suisse qui, m'assure-t-on, sont très actives.

« Je tâche de me procurer encore quelques délibérations de ce genre et si nous pouvions en obtenir seulement deux ou trois partant des principaux centres, il faudrait, je crois, se hâter de courir sans bruit à Paris, afin d'essayer d'éclairer le Gouvernement français sur les dispositions de la Savoie. Il faudrait pouvoir parler pièces en mains et lui faire comprendre que les acclamations unanimes qui accueilleraient l'annexion en masse, seraient, au cas de partage et de morcellement, remplacées au contraire par un mécontentement unanime et par le désespoir de la Savoie.

« Voilà, Monsieur le Comte, quel a été à peu près le parti auquel nous nous étions arrêtés lors de notre entrevue à Chambéry.

« Une des nombreuses conséquences de la réunion du Chablais à la Suisse devant être, à mes yeux, la suppression du diocèse de saint François de Sales, j'ai tâché d'interroger notre clergé... Je me suis adressé à messieurs les chanoines capitai-

laire (1). J'ai eu la douce satisfaction de voir ces messieurs partager entièrement nos vœux et j'ai leur parole que, entre aujourd'hui et demain, ils s'adresseront à Nos Seigneurs Morlot et Dupanloup pour les supplier d'interposer leur haute influence (bien affaiblie cependant en ce moment) pour tâcher d'empêcher ce partage sacrilège.

« Si nous pouvons réunir les pièces dont nous sommes à la recherche, si les événements qui se précipitent nous en laissent le temps, il faudra que quelques bons citoyens se dévouent... qu'ils se donnent rendez-vous à Paris pour travailler dans ce grand centre, au but désiré. »

Les efforts du comité de Chambéry, de MM. Greyfié et Lachenal furent couronnés de succès: toutes les principales localités des deux provinces convoitées par la Suisse protestèrent contre le démembrement de la Savoie. Bastian, ancien député, entraîna Frangy, Boimond, syndic, et Pissard, vice-syndic, Saint-Julien, Dessaix et Ramel, conseillers municipaux, Thonon, Folliet, syndic d'Évian, protesta au nom de cette ville, Jacquier, ex-député, Guy, syndic, et Dufour, ancien syndic, représentèrent Bonneville. Boège elle-même, qui avait donné le signal des adhésions, à la suite s'unit à la protestation par la voix de son syndic.

L'annexion était maintenant un fait certain. Napoléon avait dit, le 2 mars, en ouvrant la session du corps législatif: « En présence de cette transformation de l'Italie du nord qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sûreté de nos frontières, de réclamer les versants français des montagnes. »

Les craintes de démembrement étaient toujours très vives et nos pères vécurent alors des heures de patriotiques angoisses dont leurs lettres sont les témoins. « Il faut se hâter et ne pas perdre un instant, écrivait M. Lachenal (2), comme on le fait d'ailleurs avec très grand zèle depuis quelques jours, contre le danger de la mutilation de la Savoie; le zèle et le patriotisme de nos représentants directs trouveront, je l'espère, un moyen de prévenir ce malheur. Protestations nombreuses, incessantes, brochures, démarches, députations à l'empereur, tout doit être tenté pour que ce crime politique ne s'accomplisse pas... »

1. Le siège d'Annecy était vacant par la mort de Mgr Rendo.

2. Archives Greyfié de Bellesœur: lettre au comte Greyfié, 8 mars.

« Je l'ai avec le plus vif intérêt votre consultation sur les prétentions de la Suisse, quant aux exemplaires dont vous faites une brochure, je tiens absolument à la faire parvenir à Paris en haut lieu et à l'y envoyer, il me semble, aux grands journaux tels que la *Presse* et les *Débats*, qui prennent les intérêts de la Savoie contre les ridicules prétentions de la Suisse.

« Que Dieu veuille que les nouvelles que vous recevez de Paris, vous annonçant que le démembrement est moins probable aujourd'hui, puissent se réaliser. Là est tout notre danger, là serait pour nous tous une calamité morale et matérielle irréparable. »

Le gouvernement piémontais avait convoqué les conseils provinciaux de la Savoie pour le 8 et le 10 mars.

Les gouverneurs publièrent une proclamation annonçant à la Savoie qu'elle allait disposer d'elle-même.

Ce fut dans cette réunion des conseils provinciaux, véritable et seule représentation possible de la Savoie en ce moment, que furent proposées, à Chambéry par le marquis Costa de Beauregard, à Annecy par MM. Levet, Replat et Dufour, de Rumilly, des adresses à l'empereur des Français et au roi de Sardaigne protestant contre le démembrement de la Savoie et déclarant qu'elle voulait être française, toute ou pas.

Ce furent ces adresses, signées par la presque totalité des membres présents, qui furent portées par quelques-uns d'entre eux au gouvernement français.

Parmi ceux qui purent se rendre à Paris se trouvaient la plupart des conseillers provinciaux présents des arrondissements menacés d'être suisses; pour Saint-Julien, MM. Pissard, Boimond et Bastian, de Frangy; pour le Chablais, MM. Dessaux, Folliet, Jordan, Ramel; pour le canton dont faisait partie Boège, M. Dumont, de Boège.

A ces membres des conseils provinciaux vinrent se joindre des députations de presque toutes les villes de la Savoie apportant des délibérations des conseils municipaux dans le même sens (1).

Un petit nombre de conseillers provinciaux partirent pour Paris dès le 9 mars. C'est sans doute l'un d'eux qui envoyait au

Courrier des Alpes la dépêche suivante qui fut aussitôt transmise à travers la Savoie. « Paris, 10 mars, 4 h 15 soir. La Savoie ne sera pas démembrée, il y aura deux départements; la Cour d'appel de Chambéry sera maintenue. Une assurance formelle nous est donnée sur ces points d'une source officielle. » Le 20 mars, toute la délégation était réunie dans la capitale. Elle comptait quarante et un membres: M. le comte Greyté de Bellegarde, avocat, président; *Province de Chambéry*: MM. Bérand, avocat, Blanc Maurice, député, comte Ernest de Boigne, Falcoz, avocat, baron Girod de Montfalcon, conseillers provinciaux; baron d'Alexandry, Charles Bertier, avocat, Besson Pierre-Louis, architecte; baron Jules Blanc, manufacturier; Bourbon, avocat, docteur Dardel, Degailon, conseiller municipal d'Aix, ancien président de l'administration des thermes; François Charles, directeur du Comptoir d'Escompte; Gruet Félix, conseiller municipal, manufacturier; de Martinel, député d'Aix, fils du colonel tué à Lutzel, Savey-Guerraz, Viviani, propriétaire, Vuagnat.

Province d'Annecy: MM. Bastian, ancien député; Boimond, avocat, syndic de Saint-Julien; Dessaux, avocat, membre de la junte municipale de Thonon, neveu du général gouverneur de Berlin; Dufour, avocat général en retraite, conseiller municipal de Rumilly; Dumond, avocat, syndic de Boège; Folliet, médecin, syndic d'Evian; Jordan, avocat; Hyppolite Pissard, ancien député, ancien syndic de Saint-Julien; Ramel, avocat, membre de la junte municipale de Thonon; Replat, avocat, président de l'Académie florimontane, membre de la junte municipale d'Annecy; baron Ruphy, fils du député de l'Empire au corps législatif, ancien magistrat, vice-président du conseil provincial, conseillers provinciaux: Biétreix Jean-Joseph, directeur de la banque de Savoie, docteur Descote, Domenjoud, propriétaire, de Gavend, propriétaire, Ginot, député, ancien secrétaire d'Etat, Lachenal Eugène, médecin, député, ancien secrétaire général à l'intérieur, Magnin, propriétaire, Masset, propriétaire à Annecy, Renaud, Puget Alfred, avocat, vice-syndic de La Roche, procureur à Bonneville, Rullier Alexis, notaire.

Greyté, de Boigne, Viard, Portier, Perret, Martin, Blanc, Rostring, Mayet, Anselme. Huit conseillers s'abstinrent: MM. Pavy, Lubin, Robert, Ornat, Ambroise Delachenal, Laymond, Durat, Vernaz. A Annecy, vingt-trois conseillers signèrent; il y eut sept abstentions.

1. A Chambéry, la protestation fut signée par vingt-neuf conseillers: MM. Costa de Beauregard, président; Monod, vice-président; Arvet et Bérand, secrétaires; Millot, Falcoz, Rivet, Dupasquier, Bé, Duillin, Magnin, Ray, Pilet, Chabot, Girod de Montfalcon, Dufour, Marin, Martin, Rey.

L'ACTION DES CONSERVATEURS-CATHOLIQUES

Les Savoyards de Paris, qui avaient déjà adressé une protestation à l'empereur contre le démembrement de leur pays, offrirent un banquet à la délégation.

Elle fut solennellement reçue le 2 mars par Napoléon en présence de l'impératrice et du prince impérial. M. Greyffé de Bellecombe prononça les paroles suivantes :

« Sire,

« En approchant de Votre Majesté, un premier sentiment nous domine tous, c'est celui de notre profonde admiration pour le Souverain qui, après avoir été élu par la France entière, a su en augmenter encore la gloire et la prospérité.

« Sire, tant de liens naturels, tant de glorieux souvenirs, tant de sympathies unissent la Savoie à la France qu'elle a tressailli de bonheur, lorsque la parole auguste de Votre Majesté a donné à espérer à notre patrie qu'elle allait être appelée à faire partie de la grande famille française, avec l'assentiment de son légitime Souverain.

« Une seule préoccupation a pu arrêter jusqu'ici l'élan, c'est la crainte de voir démembrer en faveur de la Suisse une nationalité compacte par l'affection et par tant de liens de tous genres.

« Les conseillers provinciaux qui représentent la Savoie nous ont chargés, Sire, de venir déposer aux pieds de Votre Majesté, l'instance prière d'éloigner de notre patrie un pareil malheur et les conseillers municipaux des deux villes principales ont voulu joindre leurs députations à la nôtre.

« Sire,

« Votre Majesté appréciera la réserve imposée à des corps constitués, à des hommes qui ont toujours été les fidèles sujets de leur roi comme ils le seront de Votre Majesté. Mais après les actes du gouvernement du roi, il nous sera permis sans doute d'adresser à Votre Majesté l'expression des sentiments que nous éprouvons pour la France, auprès de laquelle la Savoie trouvera non seulement la grandeur et la gloire, mais encore la sympathie et la sauvegarde de tous ses intérêts moraux et matériels.

« Des bords du lac Léman aux vallées du Mont Cenis, ceux qu'ont honoré le suffrage de leurs concitoyens sont accourus auprès de Votre Majesté pour lui exprimer la joie que la Savoie

éprouvera lorsqu'elle sera tout entière réunie à la France et qu'elle pourra toujours, avec cette grande et noble nation, n'avoir qu'un cri celui de : Vive l'Empereur ! Vive la France ! »

Napoléon répondit :

« Messieurs,

« Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer, et je vous reçois avec plaisir. Le roi de Sardaigne ayant accédé au principe de la réunion de la Savoie et du comté de Nice à la France, je puis, sans manquer à aucun devoir international, vous témoigner ma sympathie et agréer l'expression de vos vœux. Les circonstances dans lesquelles se produit cette rectification de frontières sont si exceptionnelles que, tout en répondant à des intérêts légitimes, elles ne blessent aucun principe et, par conséquent, n'établissent aucun précédent dangereux.

« En effet, ce n'est ni par la conquête, par l'insurrection que la Savoie et Nice seront réunies à la France, mais par le libre consentement du souverain légitime, appuyé de l'adhésion populaire...

« Mon amitié pour la Suisse m'avait fait envisager comme possible de détacher en faveur de la Confédération quelques portions du territoire de la Savoie; mais devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir démembrer un pays qui a su se créer à travers les siècles une individualité glorieuse et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de penser que je ne contraindrai pas au profit d'autrui le vœu des populations. »

Ces dernières paroles montraient clairement que les efforts des conservateurs-catholiques venaient de sauver la Savoie du danger très réel d'être démembrée. Elles confirmaient la dépêche (1) que M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, avait adressée, le 13 mars, à son agent à Berne et par laquelle l'empereur retirait sa promesse d'abandonner à la Suisse le Chablais et le Faucigny : « les manifestations (contre le démembrement) présentent un caractère qui ne permet pas d'en révoquer en doute la force et la sincérité; elles se reproduisent

1. Documents diplomatiques, 1860, p. 43.

chaque jour et sur des points différents : les conseils électifs ont décidé de s'en constituer les organes; déjà quelques membres d'une députation des conseils généraux de Chambéry et d'Annecy, précédant leurs collègues, dans la crainte d'une révolution prématurée, sont accourus à Paris pour exprimer leurs vœux et leurs doléances. Vous comprendrez sans peine que le gouvernement de l'empereur ne saurait être indifférent à ces démarches et au sentiment qu'elles révèlent... s'il nous est démontré que nous ne pouvons obtenir la Savoie avec l'agrément et selon les vœux des populations, sans nous engager à ne pas en permettre le désmembrement à votre avantage, nous nous soumettrons à cette condition...

Répondant (1) le 8 décembre 1860 à un certain M. Badollet, qui avait accusé « ces quarante individus, sans caractère officiel et ne représentant qu'eux-mêmes, qui imaginèrent de se constituer en députation et eurent le courage d'aller offrir leur patrie à l'empereur des Français », le comte Greyffé disait, avec une légitime fierté :

« Non, Monsieur, ces quarante et un individus ne méritent pas ces éloges; l'annexion était faite lorsqu'ils sont allés à Paris; mais en même temps la Savoie était démembrée, morcelée, comme la Pologne au siècle dernier. Et les conseils provinciaux et municipaux et ceux de leurs membres qui ont porté à Paris l'expression de leurs vœux méritent cet éloge de la part de leurs concitoyens, et cette rancune de la part de M. Badollet, d'avoir empêché le déchirement de leur patrie et la réussite des convoitises et des manœuvres de la Suisse.

« Il y a dans ce souvenir, Monsieur, dans cette persuasion d'avoir un jour fait quelque chose d'utile à sa patrie, il y a de quoi consoler des appréciations erronées de M. Badollet. »

1. Archives Greyffé de Bellesmeuse.

CHAPITRE V

Les négociations diplomatiques avec le Piémont et le traité du 24 mars.

Pendant les derniers mois de l'année 1859, Napoléon avait hésité à permettre au Piémont de s'annexer l'Italie centrale. Dans les premiers jours de janvier 1860, sa résolution était prise; il donnerait carte blanche à Cavour, ramené par lui au pouvoir, afin d'être en droit de réclamer la Savoie et Nice. Ce changement fut marqué par la démission de Walewski, ministre des affaires étrangères; il s'en alla parce qu'il désapprouvait la politique italienne de l'empereur. Thouvenel, représentant la France à Constantinople, fut nommé à sa place.

Les négociations reprirent, très actives, dès le 20 janvier, date du retour aux affaires de Cavour. Le représentant de la Sardaigne à Paris, M. des Ambrois, hostile à l'annexion, fut remplacé par le chevalier Nigra, qui jouissait de toute la confiance du ministre piémontais. Il secondait lui-même un envoyé extraordinaire, le comte Arèse, vieil ami de Napoléon.

Les instructions (1) remises à ce dernier et datées du 9 février, lui prescrivaient de négocier l'affaire de Savoie seulement après que l'annexion de l'Italie centrale serait devenue un fait accompli. Le moment n'était pas venu de fixer l'étendue des territoires cédés. Mais, ajoutait Cavour, « il n'est pas inutile de vous prévenir confidentiellement que, du côté de Nice, la cession ne devrait pas s'étendre au delà d'une ligne de frontière qui permettrait au gouvernement du roi de défendre la Roya. Il va sans dire que le comté de Ventimiglia, qui a toujours été séparé de l'ancien comté de Nice et qui forme actuellement un arrondissement à part, ne sera pas compris dans la cession dont il s'agit.

« De même, pour ce qui regarde la Savoie, il est absolument nécessaire que la Sardaigne conserve le Mont Cenis et le fort de

Lessillon, car, autrement, un boulet tiré par les canons que l'empereur a eu la gloire d'inventer pourrait aisément atteindre notre capitale (1).

Napoléon III avait signifié très nettement ses intentions dans une lettre autographe que le baron de Talleyrand, nommé ministre de France à Turin, remettait à Victor-Emmanuel, le 2 février 1860, en présentant ses lettres de créance. L'empereur y déclarait que si le Piémont respectait la division territoriale de la péninsule telle qu'elle avait été organisée par le traité de Villafranca, il ne demandait aucune rectification de frontières. Si, au contraire, Victor-Emmanuel réunissait l'Italie centrale à ses États (2), « l'empereur considérant que la formation d'un État puissant dans le nord de l'Italie, touchant aux frontières de la France, n'est point sans inconvénient pour elle, demande, comme moyen de régulariser et de fortifier ses frontières, l'annexion à son empire de la Savoie et de l'arrondissement de Nice ».

Napoléon respectait, dans cette dernière hypothèse, la tradition de la diplomatie française. En juin 1848 (3) notamment, Lamartine, ministre des affaires étrangères, répondait à l'Autriche qui lui proposait une compensation en retour de sa neutralité dans les affaires italiennes : « la France doit avoir tout ou partie de la Savoie ».

Le 19 juillet de la même année, Bois-le-Comte, envoyé français à Turin, recevait l'ordre de déclarer que la France ne pouvait pas admettre, sans compensation, l'unité italienne. A la même date, Lamartine disait au comité des affaires étrangères : « Nous préparons l'armée des Alpes ; si l'Italie ne forme plus qu'un seul État, nous prenons la Savoie et Nice ».

Dans une lettre du 4 février (4), à son protecteur et ami, le prince Napoléon, Cavour promettait de s'employer activement à la négociation : « Je ose affirmer à Votre Altesse qu'elle porte à mon égard un jugement trop sévère par rapport à la question de Savoie et de Nice. Les explications que le comte Arèse lui donnera la convaincront, je pense, de ma parfaite loyauté ».

Cette question n'avait jamais été traitée sérieusement avec mes prédécesseurs, du moins, ils le prétendent. Il en est résulté

1. CHIALA, *Lettere*, t. IV, p. xxx.

2. *Id.*, t. III, p. cccxii.

3. *Id.*, t. IV, p. 261.

4. *Id.*, t. VI, p. 247.

qu'à mon arrivée au pouvoir, je l'ai trouvée un peu compromise. Il n'eût été ni prudent ni habile de modifier brusquement ce qui avait été fait avant moi... Maintenant que le terrain est préparé, je suis prêt à agir d'une manière ouverte et décidée. Arèse a pour mission de concerter la marche à suivre à cet égard ».

Cavour était parfaitement résolu à céder les provinces demandées. Mais, comprenant toute la gravité de cet acte, où (1) « Sa Majesté joue la couronne et moi, si ce n'est ma tête, ma réputation, qui m'est beaucoup plus chère », il voulut, afin de ne pas perdre sa popularité, avoir l'air d'être forcé par le tout-puissant protecteur du Piémont à abandonner la Savoie et Nice. Napoléon se prêta à ce jeu en invitant pour la forme Victor-Emmanuel à renoncer à la Toscane et à se contenter d'être, dans les Légations, le vicaire du pape. Cette invitation fut appuyée d'une menace qui n'était pas plus sérieuse : le baron de Talleyrand reçut le 21 février 1860, à deux heures du matin, au milieu d'un bal offert par la municipalité de Milan, une dépêche urgente venue de Paris. Elle enjoignait à l'ambassadeur de communiquer sans retard au gouvernement de Turin l'ordre donné aux divisions françaises, qui continuaient de protéger le Piémont contre un retour offensif de l'Autriche, de rentrer en France. Elle ordonnait au baron de Talleyrand de reprendre au plus vite les négociations au sujet de l'annexion. Cavour eut connaissance de la dépêche au sortir du bal : « Napoléon tient donc beaucoup à la Savoie et à cette malheureuse Nice », fit remarquer le ministre. « Nous considérons la cession comme faite », répartit l'envoyé français.

La menace du brusque retrait des troupes françaises, menace qui impliquait la rupture prochaine de l'alliance entre les deux pays, produisit, en Piémont, une émotion terrible. Cette émotion permit au ministre de faire le sacrifice de deux provinces pour garder à son pays l'appui du protecteur qui seul pouvait le soutenir. Dès lors, le cabinet de Turin déclara accepter la souveraineté de la Toscane, de l'Émilie et des Légations, qui se donnaient à Victor-Emmanuel, et il se décida à abandonner la Savoie et Nice.

Il y eut encore des difficultés de détail ; une lettre de Cavour, du 28 février, en témoigne (2) :

1. CHIALA, *Lettere*, t. III, p. 226.

2. *Id.*, lettre à Arèse, t. III, p. 220.

« En vérité, la conduite du gouvernement français dans la question de Savoie et celle de l'annexion me rappelle l'histoire du Loup et de l'Agneau. Il commet des fautes; il change brusquement d'avis, et puis il voudrait nous rendre responsables du mauvais effet qui en résulte.

« Quant à la Savoie, je n'ai pas dévié d'une ligne du programme que nous avons arrêté ensemble avant votre départ. Je me suis tenu immobile en attendant que le gouvernement français se mît d'accord avec nous pour adopter un plan d'action convenable. On m'a reproché une croix donnée, je pense, il y a longtemps (je n'ai pas encore eu le temps de le vérifier), à M. Albert Blanc (1), qui a rendu à notre pays un immense service en publiant la correspondance inédite de M. de Maistre, et le choix du syndic de Chambéry (2). Quant à M. Blanc, l'oublier, tandis qu'on jette des croix à tort et à travers, eût été une injustice et une ingratitude que j'aurais été heureux de réparer si on ne l'avait fait avant moi. Quant au syndic de Chambéry, j'ai sanctionné la proposition d'Orso Serru (3), qui m'a assuré d'en trouver aucun autre. Tant que la question de la séparation n'est pas nettement posée, le gouvernement ne peut, sans se déshonorer, choisir ses agents parmi ceux qui l'attaquent avec une violence sans égale...

« Pour en finir avec la Savoie, je dois encore ajouter que Persigny a déclaré à Azeglio et que M. Kern (4) a écrit au Conseil fédéral que l'empereur n'avait aucune difficulté à consentir que le Chablais et le Faucigny fussent réunis à la Suisse. Je désirerais vivement être fixé sur ce point pour que mon langage à Berne ne fût pas en contradiction avec celui de la France. Jusqu'ici je m'en suis tiré avec des réponses évasives... »

Napoléon, ménageant jusqu'au bout la popularité de ses deux alliés, envoya à Turin Benadetti, avec mission de parler haut. Victor-Emmanuel et Cavour eurent l'air de céder à une sorte d'ultimatum en acceptant le traité de Turin, dont voici les termes :

1. Auteur d'une brochure contre l'annexion parue en 1860.

2. Il s'agit de M. Falgout, avocat, le dernier élu au conseil municipal et un des seuls conseillers qui ne fût pas partisan de l'annexion. Quel qu'en fût Cavour, cette nomination était étrange.

3. Gouverneur de Chambéry.

4. Ministre suisse à Paris.

Sa Majesté l'Empereur des Français, ayant exposé les considérations qui, par suite des changements survenus dans les rapports territoriaux entre la France et la Sardaigne, lui faisaient désirer la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice (*circondario di Nizza*) à la France, et Sa Majesté le roi de Sardaigne s'étant montré disposé à y acquiescer, Leurs dites Majestés ont décidé de conclure un traité à cet effet et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, M. le baron de Talleyrand-Périgord... et M. Vincent Benadetti...

Et Sa Majesté le roi de Sardaigne, Son Excellence M. le comte Camille de Cavour... et Son Excellence M. le chevalier Charles-Louis Farini...

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Sa Majesté le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice (*circondario di Nizza*) à la France, et renonce, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de Sa Majesté l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur les dits territoires. Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, et que les gouvernements de l'Empereur des Français et du Roi de Sardaigne se concerteront le plus tôt possible sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

ART. 2. — Il est également entendu que Sa Majesté le roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et qu'il appartiendra à Sa Majesté l'Empereur des Français de s'entendre, à ce sujet, tant avec les puissances représentées au Congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur donner les garanties qui résultent des stipulations rappelées dans le présent article.

ART. 3. — Une commission mixte déterminera, dans un esprit d'équité, les frontières des deux États, en tenant compte de la configuration des montagnes et de la nécessité de la défense.

ART. 4. — Une ou plusieurs commissions mixtes seront

chargées d'examiner et de résoudre, dans un bref délai, les diverses questions incidentes auxquelles donnera lieu la réunion, telle que la fixation de la part contributive de la Savoie et de l'arrondissement de Nice (*circondario di Nizza*) dans la dette publique de la Sardaigne, et l'exécution des obligations résultant des contrats passés avec le gouvernement sarde, lequel se réserve toutefois de terminer lui-même les travaux entrepris pour le percement du tunnel des Alpes (mont Cenis).

ART. 5. — Le gouvernement français tiendra compte aux fonctionnaires de l'ordre civil et aux militaires appartenant par leur naissance à la province de Savoie et à l'arrondissement de Nice (*circondario di Nizza*), et qui deviendront sujets français, des droits qui leur sont acquis par les services rendus au gouvernement sarde; ils jouiront notamment des bénéfices résultant de l'immovibilité pour la magistrature et des garanties assurées à l'armée.

ART. 6. — Les sujets sardes, originaires de la Savoie et de l'arrondissement de Nice, ou domiciliés actuellement dans ces provinces, qui entendront conserver la nationalité sarde, jouiront pendant l'espace d'un an, à partir de l'échange des ratifications et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en Italie et de s'y fixer; auquel cas, la qualité de citoyen sarde leur sera maintenue.

Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur les territoires réunis à la France.

ART. 7. — Pour la Sardaigne, le présent traité sera exécutoire aussitôt que la sanction législative nécessaire aura été donnée par le Parlement.

ART. 8. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Turin dans le délai de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait en double expédition, à Turin, le vingt-quatrième jour du mois de mars de l'an de grâce mil huit cent soixante.

Le traité fut signé à Turin, le 24 mars 1860, dans le cabinet du ministre des affaires étrangères. Comme M. de Talleyrand

venait d'apposer sa signature au bas de l'acte, Cavour se penchant à son oreille, murmura (1) : « Maintenant nous sommes complices, n'est-il pas vrai, baron ? » C'était là un mot profond, gros de menaces pour les gouvernements de Rome et de Naples, et les événements n'allaient pas tarder à le justifier.

1. D'INVILLE, *Journal d'un diplomate en Italie*, t. I, p. 137.

CHAPITRE VI

Négociations diplomatiques avec la Suisse et avec l'Europe.

L'annexion de la Savoie soulevait une question de droit européen. Les représentants des grandes puissances avaient adopté, après la chute de Napoléon, la disposition suivante qui fait partie des traités de Vienne, 1814-1815 :

Article 92 de l'Acte général de Vienne.

« Les provinces du Chablais et du Faucigny, et tout le territoire de la Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le roi de Sardaigne, feront partie de la neutralité de la Suisse, telle qu'elle est reconnue et garantie par les puissances.

« En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces provinces se retireront et pourront, à cet effet, passer par le Valais, si cela devient nécessaire; aucunes autres troupes armées d'aucune autre puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer; bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien l'administration de ces pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sardaigne pourront aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon ordre. »

Au mois de juillet 1859 on fit courir le bruit, à Berne, que Napoléon allait annexer les versants français des Alpes, y compris le Chablais et le Faucigny. Le Conseil fédéral s'émut, et, par l'intermédiaire du capitaine Harris, envoyé britannique auprès de lui, avertit Londres du péril qui menaçait la Suisse. Le gouvernement anglais fit aussitôt interroger Walewski par

Lord Cowley, son ambassadeur à Paris. Le ministre répondit : « (1) ... Il avait été question, en effet, pour certaines éventualités, de la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France. Les conditions de la paix n'ont pas réalisé ces éventualités. » L'empereur pensait que si la Sardaigne, par suite des chances de la guerre, recevait un accroissement considérable et devenait un grand royaume italien, il n'y aurait rien d'exorbitant ni d'inattendu, l'équilibre des forces respectives au pied des Alpes étant modifié, à ce que des mesures allant jusqu'à des concessions territoriales fussent prises pour le rétablir. La simple annexion de la Lombardie aux anciens États sardes n'a pas constitué, aux yeux de Sa Majesté, un motif suffisant pour demander, dans l'intérêt de la sûreté de nos frontières, un sacrifice à notre allié.

L'Angleterre, qui trouvait détestable que la France s'annexât la Savoie et Nice, favorisait au contraire de toute son influence la formation d'un grand royaume italien par l'annexion au Piémont de toute l'Italie centrale. Entre le mois de juillet et le mois de décembre 1859, Walewski eut plusieurs fois l'occasion d'exposer à l'ambassadeur d'Angleterre que l'annexion des États de l'Italie centrale au Piémont entraînerait nécessairement, pour la France, l'acquisition de la Savoie et de Nice.

Le 1^{er} mars, en ouvrant la session du Corps législatif, Napoléon s'exprima ainsi :

« ... En présence de cette transformation de l'Italie du nord qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sûreté de nos frontières, de réclamer les versants français des montagnes. Cette revendication d'un territoire de peu d'étendue n'a rien qui puisse alarmer l'Europe et donner un démenti à la politique de désintéressement que j'ai proclamée plus d'une fois, car la France ne veut procéder à cet agrandissement, quelque faible qu'il soit, ni par une occupation militaire, ni par une insurrection provoquée, ni par de sourdes manœuvres, mais en exposant franchement la question aux grandes puissances. »

Quelques jours après, une circulaire adressée par M. Thouvenel aux représentants de la France près des puissances signataires des traités de Vienne, expliquait les paroles de l'empereur (2) :

1. Documents diplomatiques, 1860, p. 35.

2. *Id.*, p. 32, dépêche du 13 mars 1860.

« Il est impossible de contester que la formation d'un État considérable, possédant à la fois les deux versants des Alpes, ne soit un événement d'une haute gravité au point de vue de la sûreté de nos frontières. La situation géographique de la Sardaigne acquiert une importance qu'elle ne pouvait avoir quand ce royaume comptait à peine quatre millions d'âmes et se trouvait refoulé, en quelque sorte, par tout un ensemble de conventions, en dehors de la Péninsule. Avec un développement qui doit presque tripler sa population et ses ressources matérielles, la possession de tous les passages des Alpes lui permettrait, dans le cas où ses alliances en feraient jamais notre adversaire, d'ouvrir l'accès de notre territoire à une armée étrangère ou de troubler avec ses seules forces la sécurité d'une partie importante de l'Empire, en interceptant notre principale ligne de communication commerciale et militaire. Réclamer des garanties contre une éventualité dont l'échéance, si éloignée sans doute que nous ayons le droit de la supposer, n'affaiblit point le péril, c'est simplement obéir aux considérations les plus légitimes comme aux données les plus ordinaires de la politique internationale, qui n'a pris, à aucune époque, la reconnaissance et les sentiments pour la base unique des rapports des États.

« Ces garanties, d'ailleurs, sont-elles faites pour porter ombrage à aucune puissance ? Ne sont-elles pas, au contraire, dans les conditions d'une juste pondération des forces, et surtout indiquées par la nature des choses, qui a placé notre système de défense au pied du versant occidental des Alpes ? »

« Dans une communication qui s'adresse avant tout à la bonne foi des cabinets et qui témoigne de celle qui anime le gouvernement de l'empereur, dois-je hésiter à dire qu'en rendant la Savoie au Piémont, on avait voulu constituer ce pays gardien des Alpes, afin qu'il en tint les passages ouverts sur la France ? Si fâcheuse que fût cette situation, nous nous y sommes loyalement résignés pendant un demi-siècle. Bien plus, nous l'acceptons encore au retour d'une campagne en Italie, qui aurait facilement pu nous fournir l'occasion de la changer. Mais les conditions que nous avons scrupuleusement respectées, afin de n'apporter aucun trouble dans nos relations internationales, devons-nous admettre qu'elles soient aggravées ? et l'Europe, de son côté, peut-elle trouver juste qu'au poids dont elles pèsent déjà sur nous vienne s'ajouter celui d'un État dont la force aura

triplé dans le cours d'une année? En provoquant la modification des traités sur ce point, nous nous bornons, en quelque sorte, à demander qu'une de leurs stipulations n'acquiesce pas, en dehors de la volonté même des puissances qui les ont souscrits, une portée plus grave et un sens plus désavantageux.

« Je me hâte d'ajouter que le gouvernement de l'empereur ne veut tenir les garanties qu'il réclame que du libre assentiment du roi de Sardaigne et des populations. La cession qui lui sera faite demeurera donc exempte de toute violence comme de toute contrainte; notre ferme intention, en outre, est de la combiner, pour ce qui concerne les territoires de la Savoie soumis à une neutralisation éventuelle, de manière à ne léser aucun droit acquis, à ne porter atteinte à aucun intérêt légitime.

« D'accord avec nos convenances comme avec la volonté du roi de Sardaigne, et sans contradiction avec les intérêts généraux de l'Europe, la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France ne soulève pas de questions qui soient incompatibles avec les règles les mieux établies et les plus rigoureuses du droit public. Si le caractère, la langue et les habitudes des populations destinées à être réunies à la France nous assurent que cette cession n'est pas contraire à leurs sentiments, si nous pensons que la configuration du sol a confondu leurs intérêts commerciaux comme leurs intérêts politiques avec les nôtres, si nous disons, enfin, que les Alpes constituent la barrière qui doit éternellement séparer l'Italie de la France, nous nous bornons à en conclure que la délimitation nouvelle à établir entre le Piémont et nous, trouve sa sanction dans la force des choses. Ce n'est point au nom des idées de nationalité, ce n'est point comme frontières naturelles que nous poursuivons l'adjonction de la Savoie et du comté de Nice à notre territoire, c'est uniquement à titre de garantie, et dans des circonstances telles, que l'esprit ne conçoit pas qu'elles se reproduisent nulle part... »

A ce plaidoyer éloquent, Lord John Russell, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, répondit (1) non sans habileté :

« C'est avec un vif regret que le Gouvernement de Sa Majesté se voit obligé de dire qu'il ne peut pas admettre la force de ces raisons, et qu'il lui est impossible de souscrire à la justice de ces principes... »

1. Documents diplomatiques, 1860, p. 49, télégramme du 22 mars 1860.

« Le Gouvernement de Sa Majesté désire faire observer qu'il y a une impossibilité morale à imaginer que la Sardaigne, même avec une population de douze millions, puisse penser jamais à attaquer la France qui possède une population de trente-six millions. La Sardaigne, avec ses nouveaux accroissements, deviendra une puissance respectable, capable d'atteindre à un haut degré de prospérité intérieure et suffisamment forte pour se défendre elle-même contre toute autre puissance italienne; mais que l'Empire français, la première nation militaire du continent, avec son territoire vaste et compact, si abondant en ressources naturelles, avec sa population éminemment guerrière, soit jamais en danger d'être attaqué par son voisin beaucoup plus faible, voilà ce qui n'est pas dans la nature des choses. Il y a, d'ailleurs, de nombreuses considérations politiques qui tendent à prouver que la tendance de la Sardaigne doit toujours être d'entretenir les relations les plus amicales avec la France. Nous pouvons donc tout d'abord repousser l'idée que la France ait besoin d'une autre garantie que celle qu'elle tire de sa propre force, contre une attaque venant de la Sardaigne seule.

« Mais M. Thouvenel suppose le cas où la Sardaigne ferait partie d'une ligue organisée contre la France, et où, possédant les deux versants des Alpes, elle pourrait ouvrir la route à d'autres puissances pour envahir la France. A ceci le Gouvernement de Sa Majesté objecte qu'il ne pourra jamais se former de coalition contre la France, à moins que celle-ci ne soit pour la défense commune contre des attaques venant de la France même, et que, par conséquent, il dépendra toujours de ce pays de prévenir la formation d'une telle ligue. Il n'y a pas de puissance en Europe qui ne désire rester en rapports amicaux avec la France, et il n'y en a pas qui pourrait espérer retirer un avantage quelconque d'une rupture volontaire et non provoquée avec un État aussi puissant.

« Nous pouvons donc considérer comme sans fondement la crainte que la Sardaigne, continuant à posséder la Savoie, puisse ouvrir, à travers cette province, un passage contre la France aux troupes d'une ligue ennemie.

« Il semble, dès lors, au Gouvernement de Sa Majesté que l'argument en faveur de l'annexion de la Savoie à la France, qui se fonde sur la situation dangereuse de la partie du terri-

toire français bordant la Savoie, ne saurait résister à un examen approfondi.

« M. Thouvenel dit que la demande de la cession de la Savoie à la France ne doit donner ombrage à aucune puissance; qu'elle est fondée sur une juste balance des forces et indiquée spécialement par la nature des choses, qui a placé le système français de défense au pied du versant occidental des Alpes. Mais le Gouvernement de Sa Majesté a le droit de faire remarquer que la demande de la cession d'un territoire voisin, faite par un État aussi puissant que la France et dont l'ancienne politique d'agrandissement territorial (politique qui ne remonte pas d'ailleurs à une date très éloignée) a été la cause d'innombrables calamités en Europe, le Gouvernement de Sa Majesté a le droit de faire remarquer qu'une telle demande ne peut manquer de donner ombrage à tous les États intéressés à l'équilibre des puissances et au maintien de la paix générale.

« Le Gouvernement de Sa Majesté pense avoir démontré qu'aucun détriment ou danger pour la France ne serait le résultat des changements qui vont s'accomplir en Italie. Mais il y a un État à l'intégrité et à l'indépendance duquel toute l'Europe prend un profond intérêt, dont la France, parmi les autres puissances, s'est engagée par traité à respecter et maintenir l'intégrité et l'indépendance, et c'est cet État qui éprouverait le plus grave détriment et serait exposé au plus sérieux danger par la cession proposée de la Savoie par la Sardaigne à la France. Il est inutile de dire que cet État, c'est la Suisse... »

L'Angleterre se posait ainsi en champion de la Suisse. Celle-ci réclamait pour elle le Chablais et le Faucigny. Elle était sur le point d'obtenir de l'empereur ces deux provinces quand la maladresse de ses diplomates et les protestations indignées de la Savoie vinrent lui arracher sa proie. Napoléon aimait la Suisse qui lui avait donné l'hospitalité durant les années d'exil et le général Dufour, un Suisse, chargé autrefois de son éducation militaire, avait gardé une grande influence sur son impérial élève. Il est historiquement certain qu'au début de l'année 1860, Napoléon était tout disposé à abandonner à la Suisse le Chablais et le Faucigny. Lui-même en fit l'aveu, le 21 mars, dans sa réponse à Greylié de Bellecombe; Cavour l'a constaté dans une lettre que j'ai citée dans un précédent chapitre; Thouvenel le

dira officiellement dans sa dépêche du 12 mars et, plus tard, dans un livre signé de sa main (1). A la fin de janvier, Kern, envoyé de Suisse à Paris, étant venu présenter à Thouvenel les doléances de son pays, reçut cette réponse verbale (2) : « L'empereur m'a chargé de vous dire que, si l'annexion devait avoir lieu, il se ferait un plaisir, par sympathie pour la Suisse à laquelle il porte toujours un intérêt particulier, de lui abandonner comme son propre territoire les provinces du Chablais et du Faucigny. »

Une déclaration identique fut faite à Turin, à Londres, à Berne. Il y a, dans les archives de cette ville, une note de Frey Hérosée, alors président de la Confédération, qui signale, à la date du 6 février, la promesse verbale, donné par Tillos, chargé d'affaires de France, que : si la Savoie est annexée, « S. M. l'empereur ne se refuserait pas à une cession à la Suisse des provinces du Chablais et du Faucigny qui lui seraient abandonnées. »

Un Génois de talent et d'importance, M. de la Rive, cousin de Cavour, avait essayé d'obtenir son appui en faveur de cette cession. L'homme d'État, alors simple portuaire, lui avait répondu, le 17 janvier (3) : « Je crois pouvoir vous dire que l'empereur désire vivement l'annexion de la Savoie; mais je pense que, la considérant surtout comme moyen de briser les traités de 1815, il serait possible de l'amener à se contenter de la ligne des Alpes qui ne versent pas leurs eaux dans le lac de Genève ou sur les terres du canton de ce nom... »

« Je ne puis vous indiquer d'ici la marche à suivre... mais venez à Paris, je ferai avec empressement pour Genève tout ce que je pourrai faire sans compromettre les intérêts qui me sont confiés... il est de la plus haute importance que tout le monde ignore que nous ayions eu le moindre rapport sur ce sujet délicat. »

Cinq jours après, Cavour, de nouveau ministre, écrivait à M. des Ambrois :

« Je ne vous parlerai pas aujourd'hui de la question de Savoie. Je me borne pour le moment à vous prier d'user de la plus grande réserve, sans témoigner ni inquiétude ni préoccupation. La seule chose qui me paraisse à faire, c'est de s'opposer à toute

1. THOUVENEL, *Le secret de l'Empereur*, t. I, p. 29.

2. ROSSIER, *L'affaire de Savoie en 1860*, p. 8.

3. CHIALA, *Lettre*, t. III, p. 179.

idée de cession à la Suisse, car ce serait là un contrat de dupe où il y aurait tout à perdre et rien à gagner.

La Suisse, à ce moment, commet heureusement pour la Savoie, fautes sur fautes. D'abord, elle envoya une nuée d'agents dans les provinces du Chablais et du Faucigny. Ces émissaires organisèrent parmi les habitants une sorte de plébiscite en faveur de l'annexion à la Suisse. Afin de recueillir des signatures plus nombreuses, ils distribuaient des brochures où la France était malmenée et colportaient des propos outrageants pour ce pays : si la France s'empare de la Savoie, dissient-ils aux paysans, on arrachera vos vignes; vous serez accablés d'impôts; vos enfants seront tous soldats et on les enverra mourir en Chine; il vous sera interdit de vendre vos produits à Genève. Cette campagne maladroite souleva l'opinion savoyenne, provoqua des manifestations contraires et blessa vivement l'empereur.

La Suisse commet la faute plus lourde de faire une opposition directe aux projets de Napoléon, et cela, à l'instigation de l'Angleterre.

L'opinion publique, dans ce dernier pays, était très alarmée par le projet de l'annexion. Durant tout l'hiver, l'opposition conservatrice harcela de questions, à ce sujet, le ministre libéral Palmerston-Russel. Les membres du cabinet étaient dans un cruel embarras : d'une part, ils étaient liés à la France par le traité de commerce conclu le 23 janvier 1860 et les soldats des deux nations combattaient côte à côte, en Chine; d'autre part, que pouvait faire l'Angleterre devant l'Europe passive, en présence de Victor-Emmanuel et de Cavour qui ne cherchaient pas à défendre les provinces convoitées par la France? Le ministre des affaires étrangères, Lord Russel, que ses agents sur le continent tenaient au courant des projets de Napoléon, se bornait, pour gagner du temps, à répondre aux questions posées presque chaque jour par les chefs conservateurs, Disraeli, Normandy, Kingslake, que le gouvernement désapprouvait l'annexion projetée, et que, d'ailleurs, il n'y avait rien de nouveau.

Le cabinet anglais, impuissant, poussa la Suisse, qui se laissa faire. Elle envoya à Turin le conseiller d'État Tourte, dont l'ambassadeur anglais près de Victor-Emmanuel, Hudson, fit très vite son instrument et qu'il engagea dans une lutte ouverte contre Napoléon; à Londres, William de la Rive prit la

même attitude. Le conseil fédéral adopta une allure menaçante; il parla de mobiliser, d'occuper militairement le Chablais et le Faucigny.

De Paris, Kern avertit le Conseil fédéral (20 février), d'un changement notable dans les dispositions de l'empereur à l'égard de la Suisse. Napoléon se plaint que le Conseil fédéral travaille contre lui à Turin et à Londres. Le chargé d'affaires pour la France, à Berne, Tillos, se plaint aussi; l'opinion publique réclame l'annexion de toute la Savoie, et chose plus grave, les journaux officiels impriment des articles violents contre la Suisse. Le discours officiel du 1^{er} mars annonce l'annexion et ne dit pas un mot des espérances suisses; enfin, au ministère des affaires étrangères de Paris, on refuse à Kern la confirmation écrite des promesses verbales de janvier.

Le 9 mars, le Conseil fédéral ne pouvant se dissimuler l'importance et l'unanimité des manifestations que provoquait en Savoie l'éventualité d'un démembrement, chargeait Kern de notifier au gouvernement français son intention formelle d'en appeler aux puissances signataires des traités de Vienne dans l'hypothèse où la Suisse n'obtiendrait ni le Chablais ni le Faucigny. La réponse de Thouvenel est très importante : elle donne les raisons du changement d'attitude de l'empereur (1).

« Les manifestations dont vous vous préoccupez, dit le ministre à Kern, présentent en effet un caractère qui ne permet pas d'en révoquer en doute la force et la sincérité; elles se reproduisent chaque jour et sur des points différents; les conseils électifs ont décidé de s'en constituer les organes; déjà quelques membres d'une députation des conseils généraux de Chambéry et d'Annecy, précédant leurs collègues dans la crainte d'une révolution prématurée, sont accourus à Paris pour exprimer leurs vœux et leurs doléances. Vous comprenez sans peine que le Gouvernement de l'Empereur ne saurait se montrer indifférent à ces démarches et au sentiment qu'elles révèlent. L'Empereur vous a témoigné, par le langage que j'ai été autorisé à vous tenir, combien ses dispositions étaient bienveillantes à l'égard de la Suisse; mais, pendant que la première pensée du Souverain de la France, dès que la question de l'annexion de la Savoie s'est présentée à son esprit, attestait sa sollicitude pour

1. Documents diplomatiques, 1860, p. 68, dépêche du 13 mars.

vos pays, le Conseil fédéral ne négligeait rien pour exciter les défiances contre nous, et tous ses efforts tendaient à former une ligne entre les puissances qui lui semblaient disposées à s'y prêter. C'est ce qui résulte manifestement de la correspondance officielle communiquée par le Gouvernement anglais au parlement; je me borne à le constater. Je vous avoue en toute franchise que si cette tactique, qu'on a pris soin de nous laisser ignorer, m'eût été connue, je me serais cru dans l'obligation de représenter respectueusement à l'empereur que nous devons nous abstenir d'entrer en pourparlers avec le Conseil fédéral. Je ne regrette cependant aucune de mes paroles; elles démontrent la loyauté de nos intentions, et je persiste même à vous donner l'assurance que notre désir serait encore de pouvoir régler cette affaire d'accord avec vous et en tenant compte de vos intérêts. Je croirais superflu de vous dire cependant que ce n'est pas uniquement pour complaire à la Suisse que nous avons posé la question d'un changement territorial qui n'implique, en quelque sorte, qu'une rectification de notre frontière, et qu'en demandant la cession de la Savoie, nous ne pouvions avoir avant tout pour but la réunion du Chablais et du Faucigny à la Confédération. Nous avons voulu, dès l'origine, concilier tous les intérêts, et nous sommes encore prêts à entrer dans vos vues; mais, s'il nous est démontré que nous ne pourrions obtenir la Savoie avec l'agrément et selon les vœux des populations, sans nous engager à ne pas en permettre le démembrement à votre avantage, nous nous soumettrons à cette condition, et le Conseil fédéral reconnaîtra lui-même que nous ne saurions la décliner. Nous cherchons scrupuleusement à nous renseigner et à connaître aussi exactement que possible les véritables dispositions des habitants sur ce point; ce qu'on ne peut nous demander, c'est de subordonner nous-mêmes la cession que nous poursuivons à celle que sollicite le Gouvernement fédéral, et de réussir ou d'échouer avec lui en plaçant les populations dans l'obligation de se prononcer contre leur réunion à la France, si elles ne veulent consentir à remettre à la Suisse une portion de la Savoie. Cette solution maintiendrait l'état de choses actuel qui convient à la Confédération, elle ne saurait convenir à la France, qui, sans avoir le Chablais et le Faucigny, perdrait également les autres districts devenus nécessaires à notre propre défense... L'agitation que soulève le partage de la Savoie ne se serait

d'ailleurs pas produite à ce degré, si, pendant que nous laissons aux populations le soin d'apprécier librement leur véritable intérêt dans cette question, des émissaires suisses n'eussent donné l'alarme et joint à leur propagande des menées qui ont eu pour effet de blesser le sentiment national. Vous récoltez ce que vous avez semé. Votre attitude a laissé croire que vous aviez en vue une augmentation territoriale... Je ne saurais avoir la pensée de suggérer au Conseil fédéral la conduite qu'il doit tenir dans ces circonstances. Il me semble qu'il ne lui reste que deux voies à prendre... il peut protester contre toute altération du statu quo, les puissances apprécieront... La protestation du Conseil fédéral ne changerait pas le fond des choses; il en résulterait néanmoins entre lui et nous, un certain froissement que les intérêts réciproques commanderaient d'éviter. L'autre voie qui lui est ouverte, c'est de se confier à nos sentiments pour la Suisse; Kern a pu les apprécier dans d'autres circonstances, et il ne devrait pas douter qu'à la seule condition de ne pas compromettre complètement un résultat qui nous est imposé par des exigences impérieuses, nous chercherons les combinaisons et nous saurons trouver tous les tempéraments les plus propres à bien établir que nous tenons à satisfaire la Suisse...

La Suisse n'écoula pas les conseils de la France : deux jours après cette conversation, le 15 mars, Kern protestait formellement contre l'annexion (1) :

« Monsieur le Ministre, en suite d'une lettre de Berne, je dois informer Votre Excellence que le Conseil fédéral a adressé au Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Sardaigne une note où il demande l'observation des stipulations du traité de 1804, confirmé par le traité du 16 mars 1816, entre la Sardaigne et la Suisse, en tant qu'elles touchent la cession du territoire actuel de la Savoie à une autre puissance.

« Je dois ajouter que mon Gouvernement regarde tout particulièrement toute annexion des provinces neutralisées du Chablais, du Faucigny et du Genevois à une autre puissance, comme étant en contradiction avec les stipulations des traités de 1815, qui garantissent ces provinces, dans l'intérêt de la neutralité suisse, comme si elles étaient une partie intégrante de la Confédération, en déclarant qu'elles doivent jouir de la

1. Documents diplomatiques, 1860, 9, 46.

neutralité de la Suisse, de la même manière que si elles appartenaient à celle-ci.

« En attendant, mes instructions m'imposent le devoir, en me référant aux considérations que j'ai eu l'honneur de vous exposer dans l'audience que vous avez bien voulu m'accorder le 13 mars, de protester formellement, au nom de la Confédération suisse, contre toute mesure qui aurait pour but d'annexer ces provinces à la France, jusqu'à ce que les puissances de l'Europe, auxquelles le Gouvernement impérial lui-même a déclaré vouloir soumettre cette question, se soient prononcées. »

Thouvenel répondit, le 17 mars, à la protestation de la Suisse (1) :

« Cette démarche ne pouvait manquer de causer un profond regret au Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, lequel a donné à la Suisse, en plusieurs occasions, des témoignages d'intérêt et d'amitié qui auraient dû déterminer le Conseil fédéral à placer sa confiance dans la justice de la France. Il a préféré protester ; je ne puis donc me dispenser de répondre à la communication qu'il nous a fait parvenir... »

« La convention de 1804, exclusivement conclue entre les seigneurs de Berne et le duc de Savoie, avait pour but un partage et des délimitations que les événements postérieurs ont plusieurs fois modifiés, sans réclamation de la part de la Suisse ; elle se réfère à une situation et à des éventualités qui sont sans analogie avec l'état de possession actuel ; elle se trouve donc périmée par la force des choses elle-même ; et ceci est tellement vrai, qu'il n'en a été fait aucune mention dans les actes de 1815, où l'on a pris soin, cependant, de rappeler les conventions antérieures restées ou maintenues en vigueur, et notamment celle de 1754. »

« Reste donc les traités de Vienne ? Que stipulent-ils, et comment les plénipotentiaires sont-ils tombés d'accord sur les clauses qui concernent la neutralisation éventuelle d'une partie de la Savoie ? Il importe, pour préciser le caractère et la portée de ces clauses, de rappeler ici les négociations auxquelles elles ont donné lieu. La Suisse, au congrès de Vienne, sollicitait, comme nécessaire à sa frontière méridionale, la cession de plusieurs territoires qui étaient également revendiqués par les

envoyés du Roi de Sardaigne. Les plénipotentiaires sardes, après de longs pourparlers, adhèrent à la demande de la Confédération helvétique, en subordonnant, toutefois, leur consentement à une combinaison calculée dans l'intérêt du Piémont et dont ils prirent l'initiative ; cette combinaison est précisément celle qui a eu pour effet d'étendre, dans certains cas, les garanties de la neutralité à la partie septentrionale de la Savoie... M. de Saint-Marssan, plénipotentiaire sarde, demanda :

« ... Que les provinces du Chablais et du Faucigny fussent comprises dans la neutralité helvétique ; »

« ... Que les troupes sardes puissent se retirer par la route du Valais ; »

« ... Que les troupes armées d'aucune puissance ne puissent ni séjourner ni passer dans ces provinces, à l'exception de celles que la Confédération helvétique jugerait à propos d'y placer (2). »

« Cet arrangement avait ainsi pour but de couvrir une portion de la Savoie. L'histoire même des négociations auxquelles il a donné lieu ne laisse aucun doute sur son véritable objet. La neutralisation a été demandée par le cabinet de Turin dans l'intérêt de la Sardaigne. Le gouvernement sarde a voulu mettre à l'abri d'une invasion, en cas de guerre entre la France et l'Autriche, les parties les plus exposées du territoire de la Savoie, et la Suisse, par son acquiescement, s'obligeait à en assurer l'exécution, en s'engageant, d'une part, à livrer passage aux forces sardes pour rentrer en Piémont ; de l'autre, à placer au besoin des troupes fédérales dans le pays neutralisé. L'engagement accepté par la Confédération était le prix d'une cession territoriale faite au canton de Genève, la neutralisation éventuelle du Chablais et du Faucigny, une garantie stipulée au profit de la Sardaigne et la compensation d'un sacrifice. Cette neutralisation n'avait donc pas été primitivement combinée en vue de protéger la frontière suisse, que sauvegardait suffisamment une barrière infranchissable, c'est-à-dire la neutralité proclamée par l'accord des puissances ; elle a été, au contraire, imposée comme une charge à la Suisse, qui l'a acceptée à titre onéreux. Comment, dès lors, la Confédération helvétique serait-elle fondée à invoquer les actes de 1815 pour s'opposer à la cession de la Savoie à la France. Le Conseil fédéral pourrait prétendre que,

1. Documents diplomatiques, 1863, p. 47.

2. Voir au début de ce chapitre l'article 34 de l'acte général de Vienne.

cette cession modifiant les termes du contrat, il lui est loisible de se considérer comme exonéré, à l'égard de la Sardaigne, de l'obligation de veiller au maintien de la neutralité du Chablais et du Faucigny; mais on ne comprendrait pas qu'il voulût s'en prévaloir pour contester au Piémont le droit de disposer de cette province et soutenir qu'il est porté atteinte aux sécurités garanties à la Confédération (1).

Une circulaire aux puissances signataires des traités de Vienne expliqua longuement la position de la France au sujet du Chablais et du Faucigny. Elle reprenait et développait la réponse à la Suisse, dont les passages essentiels viennent d'être cités.

Le 29 mars, Lord Russel manifestait le « vif regret » de ne pouvoir accepter le point de vue français. Le 26 (2), M. Thouvenel exprimait, à son tour, le très vif sentiment de regret de n'avoir pas réussi, comme il l'eût souhaité, à modifier une opinion qui lui était déjà connue par des communications précédentes de M. l'ambassadeur d'Angleterre; mais la prolongation de toute discussion à cet égard serait sans objet pratique, et il préfère, plutôt que de provoquer un nouvel échange d'explications également pénibles pour les deux pays, se borner à constater que la dépêche de Lord John Russel n'a pas le caractère d'une protestation. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, en un mot, déclare n'être pas de l'avis du gouvernement de l'Empereur; mais cette divergence ne constitue pas une opposition de nature à affecter sérieusement les rapports des cabinets de Paris et de Londres...

Quant à la neutralité helvétique, que Lord John Russel regarde comme menacée par l'adjonction de la Savoie au territoire de l'Empire, il se contente de faire observer que la France attache le plus grand intérêt à la préserver de toute atteinte. Le gouvernement de l'Empereur n'a donc pas hésité, afin de témoigner de ses dispositions à cet égard, à insérer dans le traité qu'il vient de conclure à Turin une clause ainsi conçue :

« Il est entendu que Sa Majesté le Roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et qu'il appartiendra à

1. M. Thouvenel, en rédigeant cette dépêche, s'est inspiré d'une solide consultation sur les prétentions de la Suisse que le comte Greyllé venait de publier.

2. Documents diplomatiques, 1860, p. 25.

Sa Majesté l'Empereur des Français de s'entendre, à ce sujet, tant avec les puissances représentées au Congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur donner les garanties qui résultent des stipulations rappelées dans le présent article.

Cette dépêche fermait pratiquement le long débat diplomatique, en même temps qu'elle prenait acte de la retraite de l'Angleterre. Les ministres de ce pays n'avaient aucune envie de se battre à propos de la Savoie. Ils faisaient renvoyer au Parlement, de semaine en semaine, la motion Kinglake sur l'annexion. Le *Times* disait à l'opposition : « Si vous voulez la guerre, vos discours sont inutiles; si vous ne la voulez pas, ils sont dangereux. » En réalité, l'Angleterre était isolée, donc impuissante; la Russie gardait envers la France une neutralité bienveillante; la Prusse était inquiète à cause du Rhin que Napoléon pouvait réclamer comme une frontière naturelle; l'Espagne se désintéressa de la question. Quand Lord Loftus, ambassadeur britannique à Vienne, demanda au ministre comte Rechberg comment l'Autriche envisageait l'annexion de la Savoie : « De la même manière, dit-il, que l'Angleterre a envisagé l'annexion de la Lombardie au Piémont. » La réponse était d'une ironie terrible, l'Angleterre ayant usé de toute son influence pour chasser les Autrichiens de l'Italie. L'Autriche, comme la Prusse, espérait que l'entente de l'Italie et de la France serait certainement refroidie par le sacrifice que cette dernière exigeait de la première. Elle ne se trompait pas.

Le *Times* avait écrit : « Le pot est cassé, le lait est répandu; à quoi bon pleurer? » L'Angleterre prit son parti de l'annexion; elle proposa, pour masquer un peu son mouvement de retraite, une conférence. Le projet n'aboutit pas. Enfin elle conseilla à la Suisse de traiter directement avec la France. Auparavant, le Conseil fédéral avait repoussé une proposition de Napoléon qui, pressé d'en finir, avait fait offrir (13 et 15 avril) de céder quelques communes du bord du lac. Le Conseil s'entête, multiplie les protestations à Turin et à Londres; elles se perdent dans l'indifférence générale. Le général Dufour vint inutilement plaider à Paris, auprès de son ancien élève, la cause de son pays.

Entre le 24 mars, date de la signature du traité de Turin, et le 22 avril, jour fixé pour le vote des Savoisiens, quelques hommes politiques de la Confédération prononcèrent des dis-

cours belliqueux; le 31 mars, 150 ou 200 Suisses tentèrent de débarquer en Chablais ou en Faucigny. L'expédition finit dans le ridicule et fut désavouée par le gouvernement de Berne. Le vote presque unanime qui donna la Savoie à la France, anéantit les espérances de la Suisse. Mais, depuis, elle a toujours surveillé avec un soin jaloux ce qui se passe dans les deux beaux arrondissements qu'elle n'a pas cessé de regretter. En 1884, le ministre Ferry ayant voulu fortifier le mont Vuache, non loin de Genève, toute la Suisse fut en émoi. Au début de cette année, un député au Grand Conseil genevois a tenu à dire que les traités de 1815 n'étaient pas oubliés. Voici le récit de l'incident (1) :

« Genève, 12 janvier 1910.

« Le Grand Conseil genevois a eu, aujourd'hui, la première séance de sa session d'hiver, au cours de laquelle un député, M. Burisbauser, a interpellé le Conseil d'État sur le rachat de la gare de Cornavin, rappelant les paroles de MM. Fernand David et Chautemps à la Chambre française, au sujet des traités de 1815, dont une des clauses stipule qu'en cas de guerre entre la France et une puissance quelconque, la Savoie sera neutralisée et pourra être occupée par les troupes suisses. L'orateur a déclaré :

« J'ai estimé qu'il était nécessaire que dans le Grand Conseil de Genève, sans aucune arrière-pensée diplomatique quelconque, quelqu'un vienne dire que les traités de 1815 sont viables et n'ont pas été conclus seulement entre la France et la Suisse. C'est l'Europe entière qui les a élaborés et signés, et ils ont chargé la Suisse de droits et d'obligations. L'Europe entière a constaté cette entente qui existe encore à l'heure actuelle et c'est l'Europe entière seule qui peut refuser la convention.

« Je dirais encore que ces messieurs devraient se rappeler qu'en 1870, dans les couloirs du palais fédéral, une délégation de notables savoisiens venait réclamer (2) l'application des clauses des traités de 1815. Qu'advient-il dans l'avenir ? Nul n'est prophète, mais ce qu'on peut dire, c'est que les populations intéressées, le moment venu, sauront se prononcer, et il n'y a aucun doute que la Suisse fasse le nécessaire pour remplir les obligations que l'Europe impose à notre pays. »

1. *Écho de Paris*, 23 janvier 1910.

2. Quels étaient ces notables savoisiens ?

CHAPITRE VII

La préparation du plébiscite du 22 avril.

Après avoir reçu, le 21 mars, de la bouche de l'empereur, l'assurance que la Savoie ne serait pas démembrée, les quarante et un notables venus à Paris avaient hâte de retourner dans leur pays. Ils laissèrent dans la capitale une délégation composée en particulier de MM. Bertier, Lachenal, d'Alexandry, de Boigne, Pissard, Rupy, Renaud et Greyfié de Bellecombe.

Le rôle de ce dernier, du consentement de tous, fut désormais absolument prépondérant. Il est reçu en audience particulière par l'empereur et les ministres; les mémoires que la délégation fait parvenir au gouvernement portent sa signature; le cardinal de Paris, les archevêques et évêques de Savoie correspondent avec lui; les intendants de Moutiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, tous les chefs du parti annexioniste lui demandent le mot d'ordre et préparent avec lui le vote du 22 avril.

M. Greyfié méritait cet honneur par son talent, son désintéressement, sa brillante carrière dans la magistrature et l'énergique opposition qu'il avait faite à Cavour, Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, il gênait beaucoup le ministre piémontais dans l'application des lois de mai 1855 contre les ordres religieux. Cavour imagina de s'en débarrasser en le nommant à Gènes. C'était un avancement superbe. M. Greyfié ne l'accepta pas; il envoya sa démission, se fit inscrire au barreau de Chambéry et prit la défense des congrégations poursuivies. Il parvint, par une série de procès restés légendaires, à les maintenir jusqu'à l'annexion, qui devait — non pas pour longtemps — leur assurer le droit à la vie et à la liberté.

Reçu par Napoléon plusieurs jours avant l'audience solennelle du 21 mars, M. Greyfié exposa les besoins généraux de la Savoie, résumés le soir même dans un mémoire qui était, pour ainsi dire, un programme de l'œuvre à accomplir par la France en faveur de notre pays.

« Sire, disait M. Greyffé (1), j'ai été tellement ému hier en la présence du Souverain de la France, que j'ai oublié tout ce que j'avais de plus important à dire à Votre Majesté, et même de lui remettre la note des membres de la députation savoisiennne et les adresses des conseillers municipaux et du barreau de Chambéry, que j'avais dans la main.

« J'ai réparé ce dernier oubli en les remettant, en sortant, à M. le chambellan de service.

« Que Votre Majesté me permette de réparer ici le premier oubli.

« M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu me dire que la réponse de Votre Majesté à l'adresse qu'elle nous permettra de lui présenter rassurerait probablement la Savoie sur les trois points principaux qui l'émeuvent si profondément : 1^{er} annexion de la Savoie à la France, exécutée immédiatement ; 2^o point de démembrement, la Savoie tout entière ; 3^o le régime douanier du pays de Gex pour le Faucigny, le Chablais et la partie du Genevois au nord des Usse.

« Je conjure Votre Majesté qu'il en soit ainsi, afin de fermer la bouche aux intrigues du parti révolutionnaire, qui est le plus hostile à la France, et qui trouve de l'appui en s'alliant à quelques agents du gouvernement sarde et à quelques ultra-fidèles à la Maison de Savoie.

« Quand la bouche de Votre Majesté aura proclamé ces trois points, toute cette agitation sombrera.

« La présence de Votre Majesté au milieu de ses nouveaux enfants bientôt après l'annexion, et celle de S. M. l'Impératrice et de Mgr le Prince Impérial, serait un immense bonheur pour la Savoie, dont le cœur n'a pas oublié que Votre Majesté y a séjourné dans son enfance, et qui a tressailli à son dernier passage.

« La Savoie est une terre de fidélité et de sentiments monarchiques; elle les a conservés pour la Maison qui porte son nom, tant que cette Maison n'a pas été entraînée à d'autres destinées.

« Cédée aujourd'hui volontairement par son légitime Souverain, la Savoie ne connaîtra pas d'autre légitimité que la dynastie de Votre Majesté; elle sera pour elle une Bretagne et le voyage de la famille impériale viendra sceller ce pacte d'amour et de fidélité.

« L'espérance que Votre Majesté nous en donnerait suffirait pour faire un immense effet dans nos populations.

« Il n'y a presque pas de famille un peu aisée qui n'ait quelque officier dans l'armée sarde ou quelque fonctionnaire public.

« Personne ne doute que l'Empire ne les admette avec bienveillance et avec les mêmes avantages dans l'armée française ou dans les mêmes fonctions analogues à celles qu'ils ont aujourd'hui; tout comme il permettra sans doute que les officiers qui préféreront servir encore le drapeau de la France qu'ils ont servi jusqu'ici en aient la faculté. Une indication cependant de Votre Majesté à cet égard serait accueillie avec reconnaissance par toute la Savoie.

« Les lois qui nous régissent aujourd'hui sont presque calquées et sur les codes immortels de l'Empire et sur les lois françaises postérieures. Le passage d'une législation à l'autre sera donc presque inaperçu. Sur quelques points seulement, nos institutions seront regrettées; Votre Majesté fera sans doute étudier pour examiner s'il n'y a rien à y prendre pour la France, rien à laisser de spécial à la Savoie, ou tout au moins pour ménager la transition.

« Les ministres de Votre Majesté ont bien voulu nous faire espérer que la Cour d'appel de Savoie et les deux départements qui existent aujourd'hui seraient maintenus. C'est une question vitale pour les deux villes chefs-lieux. Et quant à la Cour d'appel, elle n'est pas seulement une des gloires de la Savoie pour la science et l'intégrité qu'elle a toujours possédées, c'est encore un besoin pour la législation du pays qui, pour les cas passés, devra souvent être appliquée encore.

« Quand j'eus l'honneur de me rendre à l'audience que Votre Majesté a bien voulu m'accorder, je m'étais promis de ne rappeler l'attention de Votre Majesté que sur les questions générales.

« Aussi n'ai-je pas cru devoir dépasser ces bornes lorsque Sa Majesté a bien voulu me faire quelques questions sur nos routes et nos établissements. Mais en repassant dans ma pensée les paroles de cet entretien, qui aura été le plus important événement de ma vie, il me semble que je me suis refusé peut-être aux désirs bienveillants de Votre Majesté.

« S'il en est ainsi, Sire, Votre Majesté me permettra de lui dire que la Savoie a de grands besoins matériels à satisfaire, dont une partie avait été entrevue par le gouvernement sarde :

« Pour toute la longue vallée du Faucigny, l'endiguement de l'Arve, à peine commencé;

« Pour la vallée de l'Isère, d'Albertville à Grenoble, l'endiguement de l'Isère, qui n'est point encore achevé;

« Pour la Tarentaise, la route du Petit-Saint-Bernard, qui la fait communiquer avec Aoste, route tracée sous le premier Empire et commencée ces années dernières;

« Pour les deux vallées de l'Isère et de l'Arve, la route déjà projetée qui relie Albertville à Sallanches, par Flumet et Magève;

« Pour Albertville et Moutiers, Annecy, le Faucigny et Genève, le chemin de fer décrété, mais sans aucun commencement d'exécution, qui s'embranchant au confluent de l'Isère et de l'Arve, passe à Albertville, à Annecy et près de Bonneville, pour aboutir à Genève;

« Pour Chambéry et Lyon, le chemin de fer direct, qui s'embranchant sur la voie de Saint-Bambert, traverse la montagne de Lépine et aboutit directement à Chambéry; chemin décrété par une loi sardes, à laquelle la France n'a plus de motifs de mettre obstacle;

« Pour toute la Savoie, une école d'agriculture appropriée aux besoins d'un pays de montagnes et qui pourrait se fonder avec un orphelinat;

« Pour nos forêts dépeuplées, le reboisement dont s'occupe le Gouvernement de Votre Majesté.

« Mais, Sire, tout cela tient à un point seul, notre annexion. Une fois vos enfants, l'œil perspicace de Votre Majesté saura apercevoir ce qui nous manque et son cœur nous traitera, nous en sommes sûrs, avec la bienveillance qui le caractérise... »

« Nous avons en Savoie quelques communautés religieuses autorisées par d'anciennes dispositions; quelques-unes d'entre elles ont été inquiétées sous le prétexte qu'elles seraient comprises dans une loi de suppression du 29 mai 1855.

« Elles se sont défendues avec succès jusqu'ici devant les tribunaux et j'ai eu l'honneur d'être leur défenseur aussi heureux que dévoué.

« Il ne peut être dans l'intention de Votre Majesté que ces poursuites continuent; et je serais aussi surpris que malheureux d'avoir à plaider contre son gouvernement.

« J'aurais désiré exprimer de vive voix à Votre Majesté com-

bien l'enthousiasme que va exciter son arrivée en Savoie serait plus vif encore si les populations qui vénèrent et aiment leur clergé et leurs corporations religieuses pour leur régularité et leur dévouement connaissent d'avance ses intentions qui ne peuvent être que bienveillantes (1). »

Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, pria M. Greyffé, par lettre du 20 mars (2), de sauvegarder les intérêts spirituels de son pays :

« Il serait très à désirer que l'on pût conserver quatre diocèses en Savoie :

« Celui d'Annecy, population 288,683; paroisses : 200;

« Celui de Chambéry, — 165,401; — 170;

« Celui de Tarentaise, — 69,664; — 80;

« Celui de Maurienne, — 66,291; — 85.

« Les deux derniers seraient les seuls que l'on pourrait penser à supprimer, mais vous savez que le plus grand nombre des paroisses y sont situées dans les gorges des Alpes, dans des vallées d'un accès très difficile. Il serait presque impossible à l'archevêque de Chambéry d'y aller partout faire sa visite pastorale. Vous savez aussi que les habitants de ces vallées tiennent extrêmement à conserver leur diocèse, et que leur suppression causerait de très graves mécontentements.

« Depuis quarante-cinq ans au moins, en Savoie, les évêques ont la libre collation de toutes les cures de leur diocèse, sans aucune intervention du gouvernement. A Chambéry, l'archevêque a également la libre collation de toutes les dignités et canonicats de son chapitre, sans aucune intervention du pape ni du roi. Pour le chapitre d'Annecy, Tarentaise et Maurienne, la première dignité est de la nomination du pape, les chanoines sont présentés par le roi et institués par l'évêque. Partout aussi le curé est président du conseil de fabrique, ne rend compte de son administration qu'à l'évêque qui, seul aussi, nomme et remplace au besoin les membres du conseil de fabrique. Il faudrait obtenir l'assurance que les usages et privilèges dont l'Église de Savoie jouit actuellement lui seront conservés.

« Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien prendre cet exposé en considération, et voir dans votre prudence, s'il serait

1. Cette note sur les communautés religieuses fut remise à l'empereur quelques jours plus tard; elle était accompagnée d'un mémoire.

2. Archives Greyffé de Bellacoste.

possible d'en parler sinon à l'empereur en personne, au moins au ministre des cultes et à Son Éminence l'archevêque de Paris.

« Ayez la bonté de me dire aussi s'il vous paraîtrait convenable et utile d'envoyer pour cela à Paris une députation du clergé. »

Le mémoire, rédigé au nom de la députation savoisiennne et approuvé par elle, que M. Greyffé, dans son émotion, avait oublié de remettre à l'empereur débutait par cette phrase très précise :

« La députation savoisiennne et la commission qu'elle a chargée de la représenter ont pour mandat très explicite des membres des conseils provinciaux qui l'ont nommée de demander au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur l'annexion à la France de la Savoie tout entière. »

Les délégués étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire de consulter tous les électeurs de la Savoie, l'assentiment des deux conseils provinciaux suffisait et ils affirmaient « qu'il n'y aurait pas cinq membres opposants sur les quatre-vingts ».

Ils recommandaient au gouvernement de gagner le clergé.

« Une des influences les plus généralement senties en Savoie est celle d'un clergé recommandable à tous égards, qui est naturellement porté à préférer la France impériale au Piémont actuel et au système qu'il paraît destiné à poursuivre longtemps encore. »

« La moindre circonstance favorable de la politique extérieure et même quelques marques à l'intérieur de la protection que Sa Majesté accorde aux établissements religieux suffiraient probablement pour le faire sortir de la réserve où le retiennent les derniers événements d'Italie et pour lui permettre de se mettre à la tête du mouvement, ce qui le généraliserait singulièrement. »

« Les délégués sont unanimes à dire que l'assurance de la zone douanière garantie à la France la presque généralité des suffrages. Et ils ont pu, ces jours-ci, constater le peu d'influence durable des menées genevoises. »

« A la vue de la proclamation par laquelle le gouvernement sardes a annoncé que la Savoie seroit appelée à voter entre la France et le Piémont, sans parler de la Suisse, le parti qui recueillait les signatures en faveur de celle-ci est tombé dans le découragement et les colporteurs de la pétition n'ont recueilli que des huées. »

« Le même fait a dû se produire en Faucigny ; et l'on peut considérer comme probable qu'après la proclamation de la zone douanière et l'occupation française, une grande partie des tendances suisses y disparaîtrait ainsi que dans le nord du Genevois. »

En terminant, les délégués suppliaient le gouvernement « de hâter la solution de cette grande question. Plus on retarde, plus on a l'air d'hésiter, et plus les ennemis de la France s'enhardissent, plus ils corrompent l'esprit public, plus ils colportent leurs brochures mensongères avec une audace que n'a pas le parti français, qui se compose surtout des honnêtes gens. »

« Chaque jour aussi les esprits s'aigrirent, les discussions deviennent plus vives ; et comme nos adversaires comptent dans leurs rangs ce qu'il y a de plus capable de tout, ils parviennent déjà à inspirer une certaine terreur. »

« Aidés par tous les Piémontais qui sont en Savoie, poussés sous main par le gouvernement sardes lui-même, qui n'a mis à la tête des communes que des syndics qui lui fussent dévoués, les adversaires de la France affectent une confiance qui fait impression sur les masses et dans ces conditions le scrutin populaire, si on y a recours, serait probablement défavorable. »

L'empereur était donc bien éclairé sur la situation de la Savoie quand il répondit, le 21 mars, à l'adresse de M. Greyffé. La délégation trouva ce discours un peu vague, ses pourparlers avec les ministres accentuèrent encore cette impression, que M. Greyffé dans une lettre, non datée, mais écrite probablement le 23 ou le 24, traduit en termes presque douloureux (1).

« Monsieur le Ministre,

« La nuit que Votre Excellence nous a refusée pour méditer les propositions qu'elle nous faisait l'honneur de nous demander, la nuit est arrivée, apportant son tribut de réflexions tardives peut-être, et nous allons en exposer franchement le résultat à Votre Excellence. »

« Nous sommes arrivés ici pour demander l'annexion de la Savoie tout entière. Dans les entretiens que vous avez bien voulu nous accorder, nous avons insisté principalement sur les points suivants :

1. Archives Greyffé de Bellegarde.

« Pas d'élections au Parlement Piémontais qui compromettent inutilement la question d'adhésion du pays;

« Pas de votation populaire, qui vienne bouleverser le pays et peut-être l'ensanglanter, mais seulement adhésion des conseils municipaux et mieux encore des conseils provinciaux;

« Prise de possession immédiate par des troupes dont la présence garantisse l'ordre, soit une marque du fait accompli, et exclue les intrigues des partisans de la république, de la Suisse et du Piémont.

« Est-ce la facilité de comprendre dans le sens qu'on désire? Est-ce défaut d'intelligence? Nous avions cru tous qu'il en serait ainsi.

« Et les discours de l'Empereur, qui, au 1^{er} mars, parlait des droits de la France, qui, au 21 mars, ne parlait point de votation, avaient augmenté chez nous cette persuasion.

« Aujourd'hui, les élections au Parlement se font, et sans que notre parti, dont le nerf est ici, y soit préparé, et avec le risque probable de préjuger la question dans un sens défavorable.

« Aujourd'hui, on nous annonce un scrutin universel, tellement rapproché que nous ne pouvons avoir agi sur les masses, fait sous la direction des syndics et la protection des carabiniers du gouvernement piémontais sans troupe française, autre que celles qui passeront à Chambéry.

« Il est vrai qu'une proclamation du roi aura annoncé le traité de cession. Mais alors sur quoi votera-t-on? Si le non domine, quelle en sera la conséquence?

« Les syndics et les carabiniers du Piémont ne sont pas les plus à craindre. Le parti rouge s'est organisé sous la protection du gouvernement piémontais pendant dix ans; et il redoute par-dessus tout la France impériale. Les intrigues ont bouleversé tout ce qui est au nord des Usses.

« Et ces trois classes adversaires diront aux masses:

« La question piémontaise n'est pas décidée, puisqu'on vous fait voter;

« La question suisse n'est pas décidée, puisque l'empereur se borne à dire qu'il ne contraindra pas le vœu des populations, et que ce vœu, on le leur demande dans le vote.

« Contre cela qu'aura-t-on?

« La hiérarchie supérieure de l'administration sera entre les mains de notables du pays.

« Mais ces notables, que nous avons eu une demi-heure pour désigner, acceptent-ils tous; fussent-ils tous à la hauteur de leur mission, sur quels éléments pourraient-ils compter?

« Le personnel de l'administration inférieure des intendances est presque tout composé de Piémontais ou de rouges; il entravera ses chefs provisoires. Ces notables n'auront à leur disposition ni hommes, ni fonds, ni temps.

« Et le résultat le plus probable de leur présence sera de donner plus d'éclat à un échec de la France, obtenu sous leur direction purement apparente.

« Nous sommes intimement convaincus que M. le comte de Cavour a très habilement calculé toutes ces circonstances.

« Pour réussir malgré tout cela, il faut des hommes plus habiles que M. le comte Greyflé. Ni son caractère, ni sa vie passée ne lui ont donné l'art de diriger les masses; il manque complètement de finesse et d'habileté; il serait un très mauvais gouverneur en tout temps et surtout dans une crise aussi délicate (1).

« Comme membre de la députation sarcoisienne, comme en ayant été, par le choix des autres, le membre le plus apparent, il emportera en Savoie le discrédit qui s'attache à la non réussite. Nous avons été comblés d'honneur et de marques de bienveillance; on nous a donné beaucoup d'espoir pour les questions de détail.

« Mais nous n'avons rien obtenu de ce que nous demandions sur le point important du mode de réunion, de ce qu'on nous écrit chaque jour d'obtenir absolument, de ce que nous avions cru pouvoir laisser espérer. Personne n'aura plus confiance en nous.

Heureusement, le patriotisme de M. Greyflé et de ses amis s'exagérait les dangers de la situation qui, depuis leur départ de

1. Ce rapport est de la main de M. Greyflé. Il réfute, en effet, le poste de gouverneur intérimaire de Chambéry. La délégation proposa de remplacer les hauts fonctionnaires piémontais par des Sarcois partisans de l'annexion qui prépareraient le vote du 22 avril. Elle fit les désignations suivantes : gouverneur de Chambéry, Dupasquier; gouverneur d'Annecy, Lachemal; syndic de Chambéry, Grassi Félix; syndic d'Annecy, Replat; intendants : d'Albertville, Dubour François; de Saint-Jean-de-Maurienne, M. de Faverges; de Moûtiers, Félix Despieux; de Bonneville, Jacquier; de Thonon, Dessau. La plupart de ces nominations devinrent officielles au commencement du mois d'avril.

la Savoie, s'était considérablement améliorée. Toutes les villes du duché avaient pavé et illuminé, dans la journée du 22 mars, quand le télégraphe eut transmis le discours de l'empereur en réponse à l'adresse de la délégation. Le lendemain, le commandant piémontais réunit ces troupes au champ de Mars, les passa une dernière fois en revue et prit à leur tête le chemin de l'Italie, accompagné du gouverneur, Orso Serra. Le 24 mars, quelques heures avant la signature du traité d'annexion, un bataillon français, détaché des divisions qui occupaient la Lombardie, franchissait le Mont Cenis, pénétrait sur le territoire de la Savoie désormais française, prenait possession de Lanslebourg et envoyait deux compagnies — elles appartenaient au 80^e de ligne — montrer le drapeau de la France à Chambéry. La ville fit à ces troupes une réception enthousiaste.

Les électeurs de la Savoie avaient nommé, le 25 mars, dix-huit députés au Parlement de Turin. Les élections s'étaient faites sur la question de l'annexion, sans pression marquée. A cette date, l'armée française n'occupait pas encore le pays et Cavour avait promis (1) de ne pas intervenir :

« Dans les futures élections, je prescrirai aux gouverneurs de se tenir absolument étrangers à la lutte des candidats. Vous comprenez que je ne puis faire appuyer les candidats séparatistes, mais pour enlever à la députation savoisienne son champion redoutable, je proposerai d'appeler Ménabréa (antiannexionniste) au Sénat. Dieu veuille que cet acte de prévoyance ne soit pas mal interprété à Paris. »

Sur les 18 élus (2), 16 étaient nettement favorables à l'annexion ; un, Challand, d'Albertville, n'avait fait aucune déclaration à ce sujet ; un seul, Chanaï, député de Sallanches, était hostile. Les partisans de l'annexion étaient élus à de grosses majorités.

Le 1^{er} avril, Victor-Emmanuel déliait ses sujets de Savoie de leur serment de fidélité :

« Toutefois, disait-il, ce grand changement dans le sort de ces

provinces ne saurait vous être imposé. Il doit être le résultat de votre libre consentement. Telle est ma ferme volonté : telle est aussi l'intention de l'Empereur des Français ; pour que rien ne puisse gêner la libre manifestation de vos vœux, je rappelle ceux parmi les principaux fonctionnaires de l'ordre administratif qui n'appartiennent pas à votre pays et je les remplace momentanément par plusieurs de vos concitoyens entourés de l'estime et de la considération générales. »

MM. Dupasquier et Lachenal, nommés respectivement gouverneurs de Chambéry et d'Annecy, annoncèrent dans des proclamations que le vote pour l'annexion aurait lieu le 22 avril, qu'il s'agissait simplement de ratifier le traité du 24 mars et que tous les Savoyens âgés de vingt et un ans, domiciliés depuis six mois dans la localité, seraient appelés à voter.

C'est à ce moment précis que des comités se formèrent dans toutes les parties de la Savoie sous l'impulsion de M. Greyffé et des membres de la délégation envoyée à Paris. Le 12 avril, le comité central de Chambéry adressa à tous les syndics de la province une circulaire signée de Martinel, Chapparon, Laracine, Dénarié, Gros, Bertier, d'Alexandry. Le comité se proposait de secondar les efforts du gouverneur dans le sens de l'annexion et promettait, en particulier, d'envoyer des drapeaux français. « Qu'il n'y ait plus, disait-il, ni cléricaux et libéraux, ni conservateurs et démocrates, ni réactionnaires et constitutionnels, mais seulement des Savoyens qui veulent tous devenir Français. »

Ces nobles paroles font honneur à ceux qui les ont écrites et elles furent entendues par le parti libéral démocrate. Le libéral J.-J. Rey (1) dérivait bien à cette date cette phrase peu aimable : « La Savoie devait-elle subir l'humiliation d'être livrée par les hommes qui avaient pris l'initiative de l'annexion », et il rappelait que le parti libéral, pour éviter ce qu'il appelait une humiliation, avait décidé de demander à l'empereur que la Savoie fut consultée sur son sort. Napoléon avait eu le mauvais goût de se décider en ce sens, avant que la députation libérale n'eût quitté Chambéry ; alors Rey en avait pris son parti : « Nous ne pourrions plus avoir les libertés constitutionnelles, votons pour la nationalité », et, pour se consoler, il s'essayait à prouver que le vrai parti

1. CHALLA, *Lettres*, t. III, p. 309. Cavour à Aoste, 26 février.

2. Liste des députés : Ernaud de Boigne, Chambéry ; Reydet, Annecy ; Ginet, Rumilly ; de Martini, Aix ; de Montfalcon, Yverdon ; Napoléon III (114 voix sur 908 votants) et Cuperus, Pont-de-Beaune ; Lasserre, Montmélian ; A. Greyffé de Bullescombe, Tarentaise ; le même nommé aussi en Maurienne ; J. Desvignes, Thion ; Baras de Faveras, Brian ; H. Pissard, Saint-Julien ; Pelissier, Bonneville ; de la Flèche, Saint-Jacques ; Grange, Aiguebelle ; Chevaz, Sallanches ; Challand, Albertville ; Blanc, Ugine.

1. J.-J. Rey, *Quelques mots...*, p. 5.

français était le parti libéral qui venait de combattre l'annexion. La plupart des amis de J.-J. Rey y mirent plus de bonne grâce; à partir du 16 avril, la *Gazette de la Savoie*, sous l'impulsion de son directeur, H. Corso, fut nettement favorable à l'annexion. Il y a mieux: en Tarentaise et en Maurienne, les deux partis, naguère ennemis, fusionnèrent et travaillèrent de concert à assurer le succès du vote. Toutes les communes de la Tarentaise, sous l'énergique impulsion de l'intendant Félix Despine, envoyèrent des adresses à l'empereur: « La couleur (le parti libéral) de Montiers ne bougeait pas. » Despine ajoutait finement:

« Vous savez que les syndics et conseillers communaux de mon arrondissement ont de l'intelligence et qu'on ne les fait pas agir à l'aveugle... je les ai pris par « l'intérêt », le seul point sensible chez le pays du montagnard... je ne change pas de syndic; il suffit que l'autorité parle nettement et haut (1). »

M. L. Bérard écrivait de son côté, le 11 avril (2), à M. Greyfié:

« Vous ne reconnaissez pas Montiers sous cette unanimité des drapeaux, sentiments, cocardes, vivats. Il nous paraît toujours pouvoir compter sur les 4/5 environ des votes (3). »

Même impression à Saint-Jean-de-Maurienne. M. de Faverges, intendant, dans une lettre particulière à M. Greyfié s'exprimait ainsi (4):

« Je m'attends à une bonne réussite à Saint-Jean comme dans la grande généralité des communes; j'y compte à peu près même dans toutes. Tous les renseignements que je reçois sont satisfaisants, même du mandement de La Chambre! Je suis très content de Jourdain à Modane. Deschamps est impayable. Celui-là a joliment travaillé et depuis longtemps et tout de bon, surtout parce que c'est un honnête homme, désintéressé. »

« Richard aussi n'y a pas été de main morte, bien qu'il ait un peu râté (?) avec sa garde nationale ce matin; mais aussi il avait

à faire à Deléglise qui n'était converti que de la veille et trop tard pour qu'il n'eût pas gardé encore quelque reste de vieux levain. Quant à la couleur (le parti libéral), ils avaient été d'accord auparavant; Richard, couvant la France depuis longtemps, tout en se déclarant très nettement, est encore un peu gêné et forcé de ménager un peu son homme.

« ... Monseigneur a été charmant, plein de tact et de dévouement (1). »

Le comité central d'Annecy, composé de MM. Rupy Scipion, Replat; Callies, médecin; Bastian, avocat; Bouvard, procureur; lance une proclamation analogue à celle du comité de Chambéry. S'il restait dans cette province quelque inquiétude, c'était seulement à propos du Chablais et du Faucigny. M. Tredicini de Saint-Séverin écrivait, le 30 mars, à M. Greyfié (2):

« J'arrive du Chablais où m'appelaient les élections du 25 courant; j'ai beaucoup parcouru cette province à cette occasion, surtout la portion qui avoisine Genève et j'ai pu me convaincre que les manœuvres suisses, légitimées par les espérances que l'empereur leur avait laissées avant la réponse que vous nous avez rapportée, avaient fait bien du mal à notre cause. Rien n'a été épargné, même la veille des élections, le *Journal de Genève* a eu l'impudence de nous proposer des candidats au Parlement. Je vous avoue que ce dernier acte m'a profondément humilié.

« Il ne faut pas se dissimuler qu'ils ont beau jeu; le gouvernement piémontais leur est favorable et leur a laissé tout faire jusqu'à ce jour, et puis, aucune parole officielle n'est venue rassurer ces populations sur la concession de la zone. L'empereur a bien parlé dans sa réponse à votre adresse des intérêts de la Suisse sauvegardés par des arrangements particuliers, mais ce n'est pas assez clair. Ce qui, aux yeux de gens comme il faut, peut paraître comme sacré, telle qu'une parole donnée à un tiers et rapportée, n'était pas suffisant aux yeux de paysans toujours méfiant de leur naturel et exploités habilement. On leur dit que l'annexion n'est pas faite, que le Parlement tarde à donner sa sanction, que le vœu des populations sera respecté, que la zone

1. Archives Greyfié de Bellescombe. Despine à Greyfié, 2 avril.

2. Archives Greyfié de Bellescombe.

3. Voici la composition du comité de Montiers: Bérard, président, et Flaudin, avocats; Gauthier, notaire; Gréotier, liquidiste; Borrel, géomètre; — secrétaires: Collin, procureur; Rabin, négociant; — membres: Carquet, ex-député de gauche; Faverges, Desforges, Charvoz, Juge, Dutaillat, Mayet, Joy, procureurs; J. Bérard, Laissus, Trébal, Saroyon, médecins; Fèvre, procureur; Thabin, pharmacien; Duzier, garde-chef; Sollier, Richard, notaire; Talot, Bâ, Reynaud.

4. Archives Greyfié de Bellescombe. Lettre du 15 avril.

1. Le comité de Saint-Jean-de-Maurienne se composait de: Richard, Foy, Sollier, avocats; Deschamps, Laymond, Guille, Bonnet, procureurs; Bonnard, notaire.

2. Archives Greyfié de Bellescombe.

qui leur est promise par des gens qui ont besoin de places et d'honneurs leur sera enlevée plus tard ou jamais ne leur sera accordée. Que répondre à cela ? Qu'un Greyffé, Dessaix, Ramel, etc., nous ont donné l'assurance que l'empereur nous l'accorderait, que nous avons tout lieu de ne pas en douter ; il faudrait quelque chose de plus... Qu'un délégué de l'empereur visite le pays.

De son côté, M. Pissard, député de Saint-Julien, écrivait, le 6 avril, dans une note (1) destinée à être mise sous les yeux de l'empereur :

« Pour combattre les menées de la Suisse... il était nécessaire de placer ces provinces dans une position telle que leurs intérêts matériels ne fussent pas froissés par leur annexion à la France.

« La promesse de cette zone a suffi à rallier tous les cœurs à la France, malgré l'or et les émissaires de Genève ; c'est ce qu'ont prouvé d'une manière éclatante les élections récentes des députés d'Évian, de Thonon, Saint-Jeoire, Bonneville, Saint-Julien, tous partisans de « France et zone ».

« La ligne zone, ajoutait-il, est tracée par la nature et les prévisions suisses ; — elle va jusqu'aux Ussets par le col de la Seigau, la crête des montagnes entre Faucigny et la Haute-Savoie et le Genevois jusqu'au plateau des Bornes au-dessus de La Roche ; de là, elle rejoint les Ussets et va au Rhône par Crusilles et Frangy, pour aboutir au-dessus de Seyssel.

« Les populations ont reçu cette espérance de M. Thouvenel, par leurs députés à Paris. Elles en attendent la réalisation. Crusilles s'était rangé du côté de la Suisse. J'ai écrit qu'on aurait la zone jusqu'aux Ussets ; aussitôt tous les chefs de famille ont signé une pétition en faveur de « France et zone ».

Un ami intime de l'empereur, le sénateur Laity, visita officiellement la Savoie, du 4 au 28 avril, afin de se rendre compte de ses besoins. Toutes les villes qu'il traversait étaient payoïsées aux couleurs françaises ; un groupe d'ingénieurs faisaient partie de sa mission et dressaient le plan des grands travaux à exécuter. Il fut particulièrement bien reçu à Bonneville, grâce à MM. Guy et Renaud. Thonon, Évian, Saint-Julien lui remirent

1. Je dois la communication de cette note à M. Hippolyte Pissard, petit-fils du député qui a tant fait pour l'annexion.

des adresses chaleureuses pour l'empereur. Rien ne devait plus gêner l'enthousiasme des habitants du Chablais et du Faucigny ; ils savaient que la limite des Ussets leur était accordée et qu'ils pourraient voter « France et zone ». La mission de Laity eut un plein succès, mais l'homme n'était pas sympathique à tous. Le soir de sa visite, à Saint-Jean-de-Maurienne, l'intendant écrivait confidentiellement au comte Greyffé (1) :

« Mon cher ami, tu as raison, notre homme a l'habitude de poser ; il est prudent, réservé, il sait faire des phrases courtes assez bien dites ; il n'a eu le temps de les apprendre depuis qu'il roule la Savoie ; mais il m'a paru en quête d'enthousiasme plus que d'un bon vote, de la forme plus que du fond...

« Il n'a pas été content, m'a-t-il dit hier, cependant jamais Saint-Jean n'a été plus animé, c'est sans doute l'absence de la garde nationale à son départ qui l'a mécontenté. »

Le 21 avril au soir, la garnison française sortit de Chambéry ; le lendemain l'ordre devait être maintenu seulement par la garde municipale, afin d'éviter l'apparence d'une pression de la France. Les journaux de l'époque ont raconté en termes émus les incidents de la journée du vote. De ces récits, deux impressions se dégagent avec plus d'intensité.

D'abord, le vote fut vraiment une manifestation raisonnée, grandiose et unanime en faveur de la France. Comme l'avait demandé le manifeste du comité central de Chambéry, il n'y eut plus de distinction entre cléricaux et libéraux, conservateurs et démocrates, réactionnaires et constitutionnels. On votait par commune, à l'appel nominal ; le vote était secret. Dans les campagnes, comme l'écrivait M. Pissard, les électeurs marchèrent généralement « au scrutin en masses compactes » précédés de drapeaux français, au son des tambours et « aux cris de Vive la France ! vive l'Empereur ! ». Dans les villes, le vote, qui eut lieu comme à la campagne, dans un grand calme, se fit par groupements de corps de métiers, de confréries. Ce qui se passa à Chambéry peut être cité à titre d'exemple. À 7 heures, la garde nationale se réunit à la Grenette ; à 8 heures arrivèrent les ouvriers en bâtiment, portant à leur chapeau un bulletin avec « oui » en grosses lettres ; à 9 h. 1/2, les électeurs de la banlieue, avec en tête de la colonne les syndics et les curés, vinrent déposer leur

1. Archives Greyffé de Bellicombe. Lettre du 15 avril.

vote; à 10 heures, ce fut le tour des électeurs des 1^{re} et 2^e arrondissements qui, précédés d'une musique, défilèrent sur le boulevard, le bulletin « oui » au chapeau; quelques instants après, la foule fit une ovation aux médaillés de Sainte-Hélène qui avançaient en colonnes serrées. A 11 heures, l'archevêque, le chapitre et le clergé de la ville pénétrèrent dans la salle de vote; à 1 h. 1/2, ce fut le tour des prêtres de Saint-François de Sales, et, à 2 h. 1/2, celui des électeurs du faubourg Maché.

La deuxième constatation qu'il est impossible de ne pas faire en lisant les journaux du temps, c'est que le vote eut un caractère religieux autant que patriotique. Le clergé y fut mêlé officiellement. La messe — c'était un dimanche — fut avancée de façon à permettre aux électeurs de se réunir pour se rendre en masse au scrutin; les curés prirent souvent la tête du cortège, avec le conseil municipal.

Dans beaucoup de localités, le drapeau français fut solennellement porté à l'église par le syndicat et béni par le curé, qui, souvent, prononça une allocution. Il en fut ainsi à Annecy, à Rumilly, à Bonneville. Dans cette dernière localité, centre des agissements suisses, la cérémonie de la bénédiction du drapeau eut une solennité particulière, ce dont un des rares hommes qui gardèrent jusqu'au bout la haine de la France se plaignit très fort (1). Les dames de la ville avaient brodé un drapeau tricolore sur lequel on lisait: « France et zone, vive l'Empereur! ». Le maire, entouré de son conseil, suivi des électeurs, le porta à l'église, « au son des cloches et des boîtes ». Le curé prononça une allocution, béni le drapeau et se joignit au cortège qui se rendit à la salle de vote.

A Chambéry, les électeurs du faubourg Montmélian allèrent inviter les Pères Capucins à se mettre à leur tête. Le cortège arriva ainsi à l'Hôtel de Ville. Après le vote, les Capucins furent reconduits à leur couvent. Ces faits et l'ensemble de l'histoire de l'annexion montrent le clergé de la Savoie en contact direct avec le peuple, partageant ses émotions, ses craintes, ses espérances, prenant au besoin des initiatives patriotiques qu'il savait faire comprendre aux fidèles.

Le résultat du vote est si connu qu'il suffira de rappeler quelques chiffres: sur 135.449 électeurs, il y eut 130.533 oui,

235 non et 71 bulletins nuls. 6.350 soldats savoisiens votèrent, dont 6.033 oui, 282 non. Il y eut 34 bulletins nuls.

C'était l'unanimité morale. Le drapeau de la France, resplendissant au-dessus des partis, avait fait ce miracle — qu'on n'a pas vu dans les cinquante années qui suivirent, du moins à ce degré — de grouper tous les enfants de la Savoie autour de lui (1).

2. Au moment où je corrige les épreuves de cette brochure (1^{er} avril 1906), les journaux gouvernementaux de la Savoie accusent les catholiques savoisiens et le parti conservateur de brouiller les fêtes qui se préparent en l'honneur du Cinquantenaire de l'annexion. On vient de voir que l'annexion fut faite par les conservateurs-catholiques et le clergé, malgré l'opposition des libéraux-démocrates, ancêtres des radicaux et radicaux-socialistes qui dominent aujourd'hui la Savoie. Le parti actuellement au pouvoir avait un moyen de grouper tous les Savoisiens en vue des fêtes du Cinquantenaire: il fallait mettre, dans le comité de patronage, à côté des sénateurs, des députés et des deux conseils généraux, les archevêques et évêques de la Savoie, les chefs du parti conservateur-catholique et inscrire au programme un Te Deum solennel. Le comité interdépartemental a préféré commettre deux erreurs, quelques-uns disent une double gaffe: 1^{re} Le Président de la République arrivera à Chambéry, le 4 septembre, jour anniversaire de la chute de Napoléon III, de Florence qui a fait la Savoie française et lui donna dix années d'une prospérité inouïe; on inaugurerait la statue de Jean-Jacques Rousseau, dont le nom est une insulte à la morale chrétienne, dans les locaux vides du grand séminaire de Chambéry. Un pareil programme écarte les catholiques des Buis. Il est probable, d'ailleurs, que le comité interdépartemental ne recherchait que le concours financier des catholiques. A Paris, les catholiques savoisiens ne toudent pas la fête laïque du 3 avril — le comité ayant montré une certaine largeur d'esprit — mais, groupés autour de l'Alliance catholique savoisiennne, ils célébreront, le 10 avril, le Cinquantenaire de l'annexion, dans une fête qui sera patriotique et religieuse, comme l'a été le vote du 22 avril 1860.

1. Bata Joseph, *Histoire de l'annexion de la Savoie*, passim.

CHAPITRE VIII

Ratification du traité du 24 mars; fêtes à Paris et en Savoie;
voyage de l'Empereur et de l'Impératrice.

Annecy craignait que l'extension de la zone jusqu'aux Usseze ne fût funeste à son commerce. Cela donna lieu à un incident, que M. Bonnisoy (1), notaire à Sallanches, racontait dans les termes suivants :

« Tous les curés du diocèse d'Annecy viennent de recevoir un écrit anonyme au timbre de l'évêché tendant à exhorter leurs ouailles du Faucigny et du Chablais à renoncer à la zone; cet écrit les invite à solliciter à ce sujet des délibérations de la part des conseils municipaux au profit des marchands de ciseaux et de petits couteaux d'Annecy qui se voient blessés dans leur commerce... Serions-nous victimes de la confiance donnée par M. Thouvenel dans la lettre qu'il a adressée au nom de l'empereur au syndic de Thonon, lettre qui a été publiée dans tous les journaux? Non. Notre pays, qui est perdu, n'a consenti à faire partie de l'Empire qu'à la condition d'être zone; nous voulons la zone; il y a contrat entre la France et nous.

« Je vous dirai que tous les curés qui ont été poussés à provoquer le vote « oui et zone » sont humiliés du rôle que de misérables marchands d'Annecy voudraient aujourd'hui leur faire jouer. »

Cette première escarmouche entre zonières et antizoniers n'eut pas de suite.

Au Parlement de Turin, Garibaldi, député de Nice, avait demandé à interpellier le gouvernement sur la cession de Nice et de la Savoie. Après s'être dérobé plusieurs jours, Cavour accepta de répondre à Garibaldi qui avait été très violent (2).

« La cession de Nice l'a profondément blessé, écrivait plus tard Cavour, il la considère jusqu'à un certain point comme une injure

1. *Archives Greyffé de Bellinzona* : lettre à M. Greyffé, 7 mai 1860.

2. CHILLA. *Lettre*, t. III, p. 228 : lettre du 19 juillet.

personnelle, il ne nous la pardonnera jamais. » M. Chennal, député de Sallanches, avait soutenu les prétentions suisses sur le Chablais et le Faucigny. Cavour montra que la cession de Nice et de la Savoie était la conséquence nécessaire de l'annexion au Piémont de l'Italie centrale. La Chambre avait voté à une grande majorité l'ordre du jour Boggio : « La Chambre, exprimant la confiance que le gouvernement du roi pourvoira efficacement à ce que la garantie constitutionnelle, la sincérité et la liberté du vote, soient assurées dans le plébiscite de Nice et de la Savoie, passe à l'ordre du jour. » Onze députés de la Savoie n'assistaient pas à ces débats; dans une lettre au président, ils avaient déclaré que leur patrie étant française par le traité du 24 mars, ils n'avaient plus rien à faire à Turin. De plus, ils craignaient d'être mêlés à des débats qui froissaient leur conscience de catholiques.

« Quant à moi, il me serait souverainement pénible, écrivait M. Pissard (1), d'aller siéger dans un Parlement où va se consumer l'iniquité de la spoliation des Romagnes et où notre conscience nous forcera d'élever la voix contre cette spoliation. »

Le Piémont ne se pressait pas de sanctionner le traité du 24 mars. On a dit que le gouvernement du roi avait été froissé de l'unanimité des votes de la Savoie en faveur de la France. Les commissions chargées de tracer les nouvelles frontières n'avançaient pas; Cavour voulait garder toute la Haute-Maurienne. Le 3 mai, Napoléon écrivit au comte Arèse une lettre qui termina le débat (2) : « Le roi de Sardaigne m'a cédé, par un traité, la Savoie et l'arrondissement de Nice. La conséquence naturelle de cette cession serait de prendre comme frontières les limites administratives d'aujourd'hui. En me tenant sur ce terrain, je serais complètement dans mon droit et l'on n'aurait rien à m'objecter. Mais dans un intérêt de conciliation, et, surtout, pour faciliter une prompt solution, je consens à l'abandon de plusieurs points importants. Cet abandon, néanmoins, ne peut aller jusqu'aux limites que vous tracez, car ce serait renoncer à la moitié de l'arrondissement de Nice et à une partie importante de la Savoie. D'ailleurs, comment rendre au Piémont les communes qui ont voté en avril leur annexion à la France? » L'empereur abandonnait « tout le plateau du Mont

1. Archives Greffé de Bellecour : lettre du 23 mars à M. Greffé.
2. CROSA, *Lettres*, t. IV, p. CLXXXVI.

Cenis jusqu'au dernier contrefort vers Lanslebourg; il promettait de raser Le-seillon. Quant à Nice, la ligne frontière passerait entre Menton et Vintimilla dans la direction de Saorgio pour de là se diriger à l'ouest vers la crête des monts, en laissant à l'Italie le col de Tende. Du côté des Basses-Alpes, Napoléon abandonnait la ligne de la Tinia jusqu'au col de Mollière.

Pendant, la Savoie s'impatiait de ces retards, le Piémont nommait encore des fonctionnaires à Chambéry et à Annecy. M. Greffé protestait à Paris et recevait le 14 mai une réponse rassurante (1); M. G. Dénarié écrivait un article véhément le 22, le conseil provincial de Chambéry protestait à son tour, et sur la proposition de M. Costa de Beauregard, son président, invitait le conseil provincial d'Annecy à venir tenir, le 27, une séance à Chambéry, afin d'aviser à la situation. Les comités annexionnistes publiaient des proclamations. Enfin, le 28 mai, le ministère sarda déposa le traité sur le bureau de la Chambre et demanda la discussion immédiate. La commission qui l'avait examiné avait conclu à l'unanimité à son adoption. Replat demanda à la Chambre d'accepter rapidement le traité, la Savoie étant dans un « état lamentable »; Annecy, par exemple, avait pour toute police deux ou trois carabiniers; Louraz parla dans le même sens. La discussion ne fut à aucun moment dangereuse pour le gouvernement. L'opposition, écrivait un témoin du débat, n'avait qu'un seul argument à sa disposition, et il le formulait ainsi : « Il est doux de recevoir la Lombardie, de s'adjointre avec la connivence de la France, l'Émilie et les Légations, mais il est dur de donner la Savoie. » Il fut aisé à Cavour de montrer que le Piémont n'aurait pas pu s'agrandir du côté de la Péninsule sans l'appui de la France; avant de descendre de la tribune, il tint à rendre un dernier hommage à la Savoie, « terre classique de l'honneur, de la fidélité, de la valeur militaire ». Le traité fut voté le 29 mai à 7 heures du soir : 285 députés étaient présents; 289 prirent part au vote; 229 pour, 33 contre; il y eut 25 abstentions. Le Sénat l'adopta par 63 voix contre 10. Le 12 juin, le roi donna sa sanction.

Cette fois, c'était bien fini. La Gazette militaire avait publié un adieu émouvant à la brigade de Savoie. Victor-Emmanuel la passa une dernière fois en revue. « La séparation du roi et de sa fidèle brigade fut touchante... » écrit un témoin (2). Le roi était

1. Archives Greffé de Bellecour : lettre de Laity.

2. Henry d'HOVILLE, *Journal d'un diplomate*, t. I, p. 121.

réellement ému... Je remarquai que plusieurs soldats ne pouvaient cacher leurs larmes en passant devant le roi. »

Le Sénat français ratifia le traité, à l'unanimité, dès le 12 juin. Paris célébra solennellement, le 14 juin, le retour dans la grande famille française de 600.000 Savoyards. A 10 heures, le cardinal Morlot présida, à Notre-Dame, un *Te Deum* solennel ; une nombreuse députation savoyenne avait pris place dans le chœur ; à 2 heures, l'empereur passa en revue la garnison de la capitale. Le soir, dans tous les théâtres, des acteurs aimés de la foule déclamaient ou chantaient des strophes composées pour la circonstance. Un *Te Deum* fut chanté, le 17, dans toutes les églises de France.

A Chambéry, le 14 juin, le sénateur Lalay et le commissaire sarde, Bianchi de Castagnole, se rendirent au château à 12 heures. Là, en présence de MM. Dieu, préfet de la Savoie, Levainville, préfet de la Haute-Savoie, de M. Lachenal, gouverneur d'Annecy, et de toutes les notabilités, le gouverneur Dupasquier signa le procès-verbal de la remise de la Savoie au représentant de l'empereur. A midi et quart, le drapeau français fut hissé sur le Château, salué par le canon et toutes les cloches de la ville. Les réjouissances se succédèrent en Savoie, du 14 au 18 juin.

Deux mois après que le sénatus-consulte du 12 juin eut consacré officiellement la réunion de la Savoie à la France, l'empereur et l'impératrice, accompagnés d'une suite brillante de généraux, d'aides de camp et d'officiers d'ordonnance, quittaient Saint-Cloud pour aller visiter les départements annexés. Le cortège traversa Dijon, Lyon et arriva à Chambéry, le 17 août.

A la descente du chemin de fer, le maire, M. d'Alexandry, remit à l'empereur les clefs de la ville et prononça le discours suivant :

« Sire,

« Nous avons acclamé à son retour le libérateur de l'Italie, vainqueur dans trois grands combats, et nos cris enthousiastes exprimaient à Votre Majesté l'ardeur du sentiment national qui nous entraînait vers la France.

« Grâce à vous, Sire, grâce à votre sage fermeté, les espérances de la Savoie ont été réalisées ; sur cette terre classique de l'honneur et de la loyauté, vous ne trouverez que des citoyens

heureux de saluer leur souverain légitime, celui qu'ils ont élu par leurs libres suffrages... »

Aussitôt après, le marquis Costa de Beauregard, président du conseil général, salua, en ces termes, au nom de ses collègues, le couple impérial :

« Sire,

« Le conseil général de ce nouveau département de la France, auquel Votre Majesté, par une pensée si généreusement délicate, a conservé un nom cher à nos cœurs, le conseil général du département de la Savoie a l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de son dévouement sans bornes et de sa respectueuse reconnaissance ; il sait que, dans son intérêt paternel pour ses nouveaux sujets, l'empereur veut qu'ils recueillent au plus tôt le bénéfice des grandes mesures d'utilité publique dont sa puissance réalise l'exécution aussi rapidement que sa haute sagesse sait en embrasser la portée.

« L'empereur veut que la Savoie, désormais associée à la grandeur et à la prospérité de la France, n'ait rien à envier, au point de vue de ses intérêts moraux et matériels, aux anciens départements de l'Empire ; aussi cette province fidèle ne le cédera jamais à aucun d'eux en dévouement à l'auguste personne de Votre Majesté. Vous avez exaucé, Sire, le plus cher des vœux des populations de la Savoie, en venant au milieu d'elles ; vous avez voulu que, par sa présence si impatiemment désirée, par le charme de sa bonté si gracieuse, S. M. l'impératrice complût le bonheur de ses nouveaux sujets.

« Daignez permettre, Sire, au conseil général de ce département de votre Empire d'être aujourd'hui l'interprète de ses sentiments de vive et de respectueuse gratitude, et de bénir le jour qui comble les vœux de la Savoie et doit lui donner une vie nouvelle (1). »

A la porte de la cathédrale, nouvelle allocution, réservée, presque froide de Mgr Billet, qui se borna à dire que la population était « animée de sentiments religieux et disposée à placer les intérêts de sa foi avant tous les autres ». L'archevêque était-il gêné par la politique de l'empereur à l'égard du pape ? Le len-

1. D'autres allocutions furent prononcées : celle de l'abbé Chamroux, président de l'Académie de Savoie, méritait d'être citée.

demain, 28 août, deux personnages piémontais, Farini et Cialdini, arrivés en hâte de Turin, eurent une longue conférence avec Napoléon. Ils venaient demander la permission d'envahir l'Ombrie et les Marches, qui faisaient partie du domaine du Saint-Siège. Cavour, dans une dépêche adressée le 29 août, au chevalier Nigra, son envoyé à Paris (1), l'avertissait que Napoléon laissait faire pourvu qu'on se hâtât.

Le voyage continua par Aix-les-Bains, Gressy, Annecy où la réception fut très belle. La fête vénitienne sur le lac fut surtout magnifique. La barque impériale, recouverte d'une tente en soie blanche, avait la forme d'une galère antique. Cette barque glissait sur les eaux où se reflétaient les flammes de Bengale et les illuminations en verres de couleur. Une foule immense se pressait sur les bords du lac, et un feu d'artifice était tiré pendant la promenade sur l'eau de Leurs Majestés.

La réception dans le Chablais et le Faucigny eut ceci de particulier que les acclamations des populations semblaient répondre à des manifestations hostiles essayées depuis deux mois dans le pays voisin. Le Chablais et le Faucigny voulaient prouver qu'ils s'étaient librement donnés et qu'aucune influence oppressive ne les avait jetés dans les bras de la famille française. Ce dernier paragraphe est emprunté au récit officiel du *Messager de l'Empire*.

Les illustres voyageurs se rendirent à Chamonix par une glacie diluvienne. Dans l'après-midi du 2 septembre, l'impératrice visita le glacier des Bossons. Le lendemain on alla au Montanvers et à la mer de glace, dont la traversée demanda plus de trois heures. Le 3 septembre, le cortège impérial traversait Cluses, Bonneville et quittait le Savoie le lendemain.

Le voyage avait été un triomphe du premier au dernier jour. L'empereur était à l'apogée de sa gloire; l'impératrice, jeune et belle. L'apparition dans nos montagnes de l'heureux couple impérial y causa une sensation profonde avec une joie sans borne. Les paysans, accourus de tous les coins des deux départements, se souvenaient encore des fêtes données à Chambéry et Annecy et au milieu desquelles l'impératrice rayonnait de toute sa grâce et de toute sa beauté. Une vieille femme des environs de Chambéry disait, en septembre dernier, en montrant une des fenêtres du

château de Chambéry : « C'est là que j'ai vu l'impératrice, le soir du bal; elle était toute blanche avec une couronne sur la tête. Elle était belle comme une apparition ! » Et la vieille femme fermait les yeux comme pour se recueillir : Je n'ai pas eu le courage de lui dire que la brillante apparition d'il y a cinquante ans n'était plus qu'une épave, traînant à travers l'Europe son deuil et sa solitude (2) !

1. Avant de quitter Chambéry, Napoléon nomma dans l'Ordre de la Légion d'honneur : commandeurs : Mgr Hillet, Dupasquier et Costa de Beauregard; officiers : NN. SS. Turinaz, évêque de Moutiers, Vibert, de Maurienne; Greyffé de Bellecombe, promu commandeur peu de mois après; chevaliers : les chanoines Goss et Chamoussat, grands vicaires, Grust, Chappeton, Girard de Montfalcon, d'Alexandry, de Martiniel, Larcene, G. Déniafé, François, Carret, chirurgien, Ernest de Baigne, Millet de Saint-Alban, Mazuchal, Coedier, Dupasquier Claude, Dégallien, baron Blanc, Margite Hanc, Despine, de Faverges et Laurent (Moutiers). Furent nommés à Annecy : commandeur : Lachet; chevaliers : Ruffy, de Ville de Trarney, Levet, maître d'Annecy, Guy, les chanoines Challanet, prévôt et vicaires capitulaire, Fosset et Magnis, supérieur du grand séminaire, Trincat, curé de Thonon, Replat, Leuffler, manufacturier, Dufour, avocat général, Pissard, Jordan, Ramel, Desaux, avocats à Thonon, Besurin, maître de Thonon, Follet, maître d'Érian, Rullier (ou Rollier), notaire à Annecy, Guillet, magistrat à Thonon, Renaud.

Ces distinctions et d'autres qui suivirent étaient la reconnaissance officielle du rôle que ces hommes avaient joué en faveur de l'union.

1. CIALDINI, *Lettres*, t. VI, p. 562.

CHAPITRE IX

Cinquante ans après...

Cinquante ans ont passé sur les événements que je viens de rappeler ; ceux qui ont joué un rôle au moment de l'annexion ont presque tous disparu. Durant ces cinquante années, la Savoie s'est montrée loyale et reconnaissante à l'égard de la grande sœur qui l'avait accueillie avec une affection marquée ; elle a largement partagé ses deuils et ses joies ; l'histoire du vieux duché s'est entièrement confondue avec l'histoire de la France. La Savoie a le droit de penser que la France est contente d'elle.

Les promoteurs de l'annexion, les 41 patriotes savoyards qui sont accourus à Paris pour empêcher le démembrement du duché, tous les hommes, aujourd'hui oubliés, qui ont coopéré de près ou de loin à cette œuvre, les foules qui acclamaient l'empereur et l'impératrice dans leur voyage en Savoie, béniraient-ils la France, en cette année 1910, comme ils la bénissaient en 1860 ? diraient-ils qu'elle a réalisé leurs espérances et tenu ses promesses ?

La Savoie de 1859 se plaignait que le gouvernement de Turin négligeât ses intérêts matériels ; dans le mémoire que M. Greyfié de Bellecourbe remettait à l'empereur, le 21 mars 1860, la délégation savoyenne traçait un programme des grands travaux d'utilité publique à exécuter. Elle demandait la construction de voies ferrées de Chambéry à Lyon par Saint-André-le-Gaz, de Chambéry à Albertville et Moutiers, d'Annecy à Genève et à Aix-les-Bains ; elle signalait l'importance de la route du Petit-Saint-Bernard et l'utilité qu'il y aurait à développer les stations thermales, à procéder au reboisement des forêts. La France, avec des retards occasionnés par les désastres de 1870, a exécuté ce programme. Elle l'a même dépassé sur plusieurs points : la vallée de l'Arve a été splendidement aménagée à l'usage des

touristes; le réseau des routes nationales et départementales a pénétré jusque dans les communes les plus reculées; on a créé la place d'Albertville qui, avec les ouvrages fortifiés de Bourg-Saint-Maurice et de la Maurienne, met enfin la Savoie à l'abri d'un coup de main. Les habitants du vieux duché seraient mal venus à se plaindre de la France au point de vue de leurs intérêts matériels. Ils se souviennent, en particulier, que les dix années de l'Empire ont apporté une prospérité inouïe due surtout aux grands travaux que le gouvernement de Napoléon faisait exécuter; en 1860-61, il dépensa 32 millions dans le seul département de la Haute-Savoie.

La Savoie de 1859, sincèrement catholique, faisait depuis cinq ans une opposition irréductible à Cavour. La politique antireligieuse de ce ministre avait beaucoup contribué à la détacher du Piémont, parce que, aimant ses églises, son clergé, ses communautés religieuses, elle exigeait pour eux respect, justice et liberté. Dans les premiers mois de l'année 1860, les promoteurs de l'annexion, interprètes de l'immense majorité des Savoisiens, voyant le Piémont s'enfoncer toujours plus avant dans la guerre religieuse, allaient avec confiance vers la France catholique, protectrice du christianisme, de la liberté religieuse. Ce fut le motif décisif qui les poussa vers la grande voisine de l'Ouest.

Les promoteurs de l'annexion souffriraient cruellement de la situation qui est faite, en 1910, aux descendants de ces générations de catholiques savoisiens qu'ils ont données à la France. Heureusement, la plupart d'entre eux avaient disparu de ce monde, quand la guerre religieuse a été déchaînée pour de bon par le parti opportuniste, puis par les radicaux. Le gouvernement impérial, malgré ses démêlés avec Rome et les difficultés que ses démêlés lui causaient dans ses rapports avec l'épiscopat, fut toujours, en Savoie, bienveillant envers la religion catholique. Le gouvernement de Mac-Mahon et celui de Thiers suivirent les mêmes traditions. La guerre religieuse inaugurée en 1880, et aggravée d'année en année, a balayé, en Savoie, toutes les institutions que la majorité catholique de 1860 avait confiées à la France.

De ce fait, la Savoie a subi, dans ses intérêts moraux que les promoteurs de l'annexion mettaient au premier rang dans leurs préoccupations, un dommage considérable, irréparable peut-être. L'affaiblissement voulu et cherché par le gouvernement de l'idée

et des pratiques religieuses a eu pour résultat une baisse très sensible de la moralité; les crimes augmentent en Savoie pendant que diminue le nombre des enfants; le nombre des divorces, des mauvais ménages, des enfants naturels est plus considérable. L'instruction primaire a été beaucoup développée, mais son influence sur l'éducation n'est pas sensible; au dire de bien des gens, les mœurs sont plus grossières, les bonnes Sœurs et les Frères ne sont plus là pour adoucir par leur influence religieuse ces rudes natures montagnardes. La guerre religieuse a amené la décadence de l'instruction secondaire. Avant l'arrivée au pouvoir du ministre Combes, il y avait dans toutes les villes un peu importantes de la Savoie, un collège ecclésiastique où les fils des paysans aisés recevaient, en retour d'une pension qui variait de 350 à 450 francs par an, une formation solide. Très souvent, ils rentraient dans leur famille après avoir fait leur classe de troisième et devenaient, aux environs de la trentaine, maires de leurs villages. Presque toutes les communes avaient ainsi à leur tête des hommes ayant reçu une instruction qui leur permettait de remplir très honorablement leur mandat. Ces collèges sont fermés — en faveur du peuple, a dit le Parlement —, les fils de paysans ne peuvent plus recevoir l'instruction secondaire, s'ils n'achètent, par une série de bassesses, la faveur du député ou du sénateur qui leur donnera une bourse au lycée de Chambéry ou d'Annecy.

Pour toutes ces raisons, la situation morale de la Savoie est beaucoup moins bonne en 1910 qu'elle ne l'était en 1859.

La situation politique est exactement le contraire de ce qu'elle était il y a cinquante ans. Le parti conservateur-catholique avait, en 1860, 16 députés sur 18; il disposait d'une grosse majorité dans les deux conseils généraux et dans les conseils municipaux de la plupart des communes importantes. C'est lui qui a fait l'annexion. Le parti libéral-démocrate de 1860 — il s'appelle aujourd'hui radical ou radical-socialiste — domine entièrement, en 1910, la politique de la Savoie: tous les députés, tous les sénateurs, presque tous les conseillers généraux lui appartiennent. Ce parti a énergiquement combattu l'annexion, du moins jusqu'à la veille du vote du 22 avril 1860, et c'est lui qui célébrait, au nom de la Savoie officielle, le cinquantième de l'annexion. Les choses humaines ont de ces revirements!

La bourgeoisie conservatrice et catholique qui dominait la

Savoie en 1860 a vu s'effondrer son influence politique. Celle-ci a passé à une bourgeoisie naissante, un peu besogneuse, qui recherche les charges publiques pour les profits qu'elles rapportent, qui a vécu et vit encore de la guerre religieuse. On a vu la plupart de ses représentants au Parlement passer, sans effort apparent, des opinions les plus modérées aux plus extrêmes, immuables seulement dans leur fidélité aux ministères successifs. Ceux qui aiment à demander au passé des leçons pour l'avenir, prétendent que cette bourgeoisie antireligieuse se réconciliera avec l'Église catholique le jour où, devenue riche, elle verra sa fortune menacée par des hommes que la politique n'aura pas encore enrichis.

L'effondrement du parti conservateur-catholique en Savoie est dû, pour ne pas parler des raisons générales, à des causes locales dont la principale est intéressante à noter. Le parti qui lutta en faveur de l'annexion était conduit par le clergé, les représentants de la plupart des anciennes familles et la bourgeoisie. Bourgeois, nobles et prêtres, en contact journalier avec les paysans au milieu desquels ils vivaient, avaient fait bloc contre Cavour. Les prêtres, sous le régime sardes, ne craignaient pas de donner à leurs fidèles des conseils politiques. Un Français qui visita la Savoie en 1858 fut surpris de l'attitude du clergé de ce pays, ouvertement hostile au ministère sardes. A la réflexion, il trouva que les prêtres avaient raison (1). « Comment voulez-vous, disait-il, qu'un homme ne se préoccupe pas des choses politiques quand elles le touchent de si près ? Le prêtre a entendu des députés demander à la tribune qu'on reléguât les crucifix dans les greniers, il a éprouvé le besoin de ne pas renvoyer ces députés à la Chambre. Il a entendu crier au feu... Il a vu le clocher qui brûlait, il a sonné les cloches... »

« Quoique nul plus que moi ne reconnaisse que dans l'état normal de la vie publique, le prêtre doit parfois se tenir à l'écart, je persiste à dire qu'il a le droit de paraître aux heures terribles des bouleversements sociaux et religieux. Quand on danse, quand on rit, quand on travaille, quand on cause, le prêtre ne paraît pas d'ordinaire, mais quand on meurt, il vient. Or m'est avis que ce pays-ci a eu pendant quelque temps des airs de mourir. Le prêtre est venu, c'était son métier... »

1. FÉLIX PLATON, *Contes franco-italiens*, passim.

« Le prêtre est citoyen autant que tout autre et, dans les incendies, a le droit de faire la chaîne avec le peuple. »

Sous le régime français, les nobles, les bourgeois, les prêtres ont peu à peu perdu le contact avec le peuple, ce contact où ils puisaient toute leur force, toute leur influence. Le clergé, le plus souvent afin de ne pas compromettre la religion dans les discussions violentes, s'est progressivement désintéressé des élections. Les paysans sont allés demander des conseils politiques à l'instituteur qui est, depuis dix ans surtout, le grand agent électeur. Mais le métier est dangereux et il use vite les hommes. D'ailleurs, depuis quelques années, des nobles, des bourgeois conservateurs et catholiques reprennent courageusement le contact perdu avec le peuple, des prêtres, en évitant de toute politique dans l'exercice de leur ministère, ne se croient plus obligés de s'abstenir, comme citoyens, d'exercer une influence autour d'eux.

Ce sont là des signes réconfortants pour l'avenir du parti conservateur-catholique, héritier du parti qui dominait la Savoie en 1860. Les promoteurs de l'annexion, qui ont su garder dans l'opposition une si fière attitude, souffriraient cruellement au spectacle de la guerre religieuse actuellement déchaînée dans la Savoie, mais ces âmes fortes ne se laisseraient pas atteindre par le découragement ; surtout, leur amour pour la France n'en serait pas amoindri.

• Le Piémont, écrivaient, à la veille du vote du 29 avril 1860, les députés élus le 25 mars, proclame dans une circulaire à ses représentants, qu'il vise à la fondation d'un royaume italien nullement circonscrit par les Alpes, la race, la langue, les mœurs. Nous ne sommes pas et ne pouvons pas être de ce royaume.

• Au cri de vive l'Italie ! nous répondons : vive la France !
• La France ! entendez-vous ? et non pas telle forme de gouvernement, telle dynastie, tel homme, telle politique momentanée. Toutes ces choses transitoires ne sont rien quand on parle de nationalité. Il n'y a pour cela ni conservateurs, ni républicains, il n'y a que des Savoyards ? »

Ces paroles, l'immense majorité des catholiques savoisiens les répètent, en cette année du Cinquantenaire de l'annexion, malgré les souffrances causées par la détestable et mesquine politique religieuse de ces dernières années ; ils ne confondent

pos la France avec le parti qui les opprime. Cependant, la guerre religieuse a causé des tristesses profondes et détruit l'amour de la France dans des âmes qui, en 1860, avaient salué avec enthousiasme le drapeau français. En septembre dernier, dans un village de la Haute-Tarentaise, un beau vieillard à cheveux blancs, qui avait vingt-huit ans en 1860 et avait voté en faveur de l'annexion, assis sur un banc de bois, devant sa porte, disait en montrant le presbytère désert et la maison des Sœurs, également vide : « A mon âge, la vie n'a plus d'intérêt; on ne pense plus guère qu'à l'éternité; je suis seul au monde; j'avais toujours rêvé d'être soigné, dans ma dernière maladie, par les bonnes Sœurs et de mourir avec une dernière absolution de mon curé. Le gouvernement a chassé les Sœurs, et le curé, expulsé de sa maison, a quitté la paroisse. Si j'avais prévu cela, je n'aurais pas voté pour la France. »

Ils ont été bien coupables et bien imprudents les hommes qui ont froissé les sentiments les plus profonds de l'âme humaine. Ce n'est vraiment pas leur faute s'il ne s'est pas formé en Savoie un parti italien. Qu'arriverait-il si, de l'autre côté des Alpes, au lieu d'une Italie dominée par la franc-maçonnerie, il y avait un État catholique?

Note sur l'annexion de l'arrondissement de Nice.

Comme en Savoie le parti conservateur-catholique et son journal *L'Avenir de Nice* furent favorables à l'annexion, tandis que les libéraux-démocrates la combattirent avec l'appui de la *Gazette de Nice*. Ce dernier parti dominait à Nice au commencement de l'année 1860, aussi la lutte y fut-elle plus ardente qu'en Savoie, le soleil du midi ajoutant encore son influence à l'ardeur des intérêts ou des sentiments en conflit.

Toutes les négociations diplomatiques qui ont été analysées ayant été communes à la Savoie et à Nice, il suffira de signaler ici les incidents particuliers à ce dernier pays.

27 Octobre 1859. — Les journaux signalent un mouvement séparatiste à Nice.

29 Novembre. — *La Presse*, de Paris, écrit : « On écrit de Paris à *L'Avenir de Nice* que, dans six mois, Nice sera chef-lieu du département français des Alpes-Maritimes. » La presse piémontaise se moque de cette affirmation.

12 Janvier 1860. — *L'Avenir* du 12 janvier imprime : « Nous répétons avec plus d'assurance que jamais : l'annexion de Nice à la France est certaine ; pour passer à l'état de fait accompli, il ne s'agit pas de quelques mois, mais de quelques semaines. »

Tout le commerce nizard est pour la France ; le passage de quelques bataillons français, retour d'Italie, provoque une « frénésie d'enthousiasme ».

20 Janvier. — Le gouvernement interdit aux journaux de parler de l'annexion ; les partisans de la France sont battus aux élections communales dans la ville de Nice.

27 Janvier. — *La Patrie*, de Paris, semi-officiel, publie un grand article : L'arrondissement de Nice.

30 Janvier. — Le conseil municipal de Nice proteste à l'unanimité contre l'annexion.

31 Janvier. — Une manifestation antiséparatiste, semblable à celle qui venait de se dérouler à Chambéry, échoue. Le premier ministre, Rattazzi, renversé du pouvoir, le 17, vient combattre le mouvement annexionniste.

27 Mars. — Une frégate française arrive à Nice ; la population est contre la municipalité.

15 Mars. — Garibaldi et Roubaudi, opposés à l'annexion, sont élus députés par 407 voix et 129 (9^e tour) sur 1598 électeurs inscrits. Le parti français s'est abstenue.

1^{er} Avril. — Deux bataillons français entrent à Nice, les paysans avaient attaché des branches de laurier aux canons des fusils ; 200 marins de la *Poudre* s'installent dans la ville.

6 et 12 Avril. — Interpellation Garibaldi au Parlement de Turin. Garibaldi est très vil.

15 Avril. — Vote sur l'annexion. Il se fait par paroisse, le curé et les notables en tête du cortège, avec tambours et drapeaux français, chaque électeur portant à son chapeau son bulletin « oui ». Résultats : inscrits, 30.706 ; votants, 28.933 ; oui, 28.743 ; non, 160 ; nuls, 30. Vote des militaires nîçois : 53 oui, 90 non.

La cession de Nice fut plus sensible à beaucoup d'Italiens que celle de la Savoie. Une année après l'annexion, le 18 avril 1861, Garibaldi disait à la Chambre : « qu'il lui serait à jamais impossible de serrer la main à l'homme qui avait vendu sa patrie à l'étranger ».

Vingt ans plus tard, en 1881, Rattazzi (1) écrivait : « Les Italiens seront toujours contre la France. Nice a laissé à leur flanc une blessure qui ne s'est pas fermée. » Il est vrai que depuis cette époque, les relations diplomatiques entre la France et l'Italie ont changé du tout au tout.

1. Rattazzi et son temps, t. I, p. 428.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.	5
BIBLIOGRAPHIE.	7
CHAPITRE PREMIER. — Les partis en Savoie et l'annexion à la France en 1860.	11
CHAPITRE II. — La conspiration de Plombières et la guerre d'Italie (juillet 1858-décembre 1859).	17
CHAPITRE III. — Les partis en Savoie à la veille de l'annexion.	25
CHAPITRE IV. — L'action des conservateurs-catholiques jusqu'au traité du 24 mars 1860.	35
CHAPITRE V. — Les négociations diplomatiques avec le Piémont et le traité du 24 mars 1860.	45
CHAPITRE VI. — Les négociations diplomatiques avec la Suisse et l'Europe.	53
CHAPITRE VII. — La préparation du plébiscite du 22 avril 1860.	69
CHAPITRE VIII. — Ratification du traité du 24 mars; fêtes à Paris et en Savoie; voyage de l'Empereur et de l'Impératrice.	87
CHAPITRE IX. — Cinquante ans après.	105
Note sur l'annexion de l'arrondissement de Nice.	101